



Rapport d'activité 2019

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

www.ecologique-solidaire.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

www.cohesion-territoires.gouv.fr

Sommaire



	La vallée de la Seine4		Le logement et la construction.....30
	L'estuaire de la Seine6		L'aménagement et le foncier32
	Le Mont-Saint-Michel et sa baie8		Le développement durable et la sobriété des consommations34
	Les paysages et les sites.....10		L'évaluation environnementale.....36
	L'énergie, l'air et le climat.....12		Les contrôles des transports et des véhicules.....38
	La prévention des risques technologiques et la sécurité industrielle ..14		La connaissance, l'appui aux projets et le numérique40
	La prévention des risques naturels.....16		Les fonctions supports.....42
	L'eau et la biodiversité.....18		Le management qualité - environnement et la communication44
	La mer et le littoral.....22		Les publications46
	La gestion intégrée du trait de côte24		La localisation de nos implantations et l'organigramme.....48
	Les infrastructures de transport26		Glossaire.....50
	La mobilité durable28		

Éditorial

Sous l'autorité de Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-maritime, de Philippe Court, préfet du Calvados, de Thierry Coudert, préfet de l'Eure, de Chantal Castelnot, préfète de l'Orne, de Gérard Gavory, préfet de la Manche, la DREAL porte les politiques publiques du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Les équipes de la DREAL sont attentives à porter quotidiennement les objectifs ambitieux de ces politiques en Normandie.

La DREAL s'est particulièrement investie en 2019, en relation avec les autres services de l'État, les opérateurs de l'État et les partenaires du territoire, dans 4 sujets jugés prioritaires au regard des enjeux de notre territoire et des trois urgences relatives au climat, à la nature et à l'énergie :

- la gestion du trait de côte et la prévention des risques de submersion marine ;
- la restauration de la biodiversité, de la qualité des cours d'eau et de la biodiversité aquatique ;
- la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, notamment marines, et le pacte territorial de transition écologique et industrielle du Havre prévu pour accompagner la fermeture de la centrale au charbon ;
- la préservation et le développement des compétences techniques « métier » dans les services, les compétences managériales des cadres, la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences.

Ces 4 sujets ont fait l'objet de feuilles de route qui guident notre action.

Parmi les autres sujets traités en 2019, nous pouvons citer : le plan régional d'actions relatif à la mobilisation pour l'emploi et la transition écologique et numérique, l'approbation du Document stratégique de Façade Manche est - mer du Nord, le lancement du débat public pour un 4^e parc éolien en mer en Normandie, l'arasement du barrage de Vezins, le démarrage des travaux des accès sud du pont Flaubert à Rouen, la création de l'agence normande de la biodiversité et du développement durable, la gestion des suites de l'incendie de Lubrizol et de NL Logistique à Rouen.

Déjà certifiée ISO 9001 et ISO 14001, la DREAL a été labellisée Marianne en septembre 2019. Cette labellisation acte l'attention portée par l'ensemble des agent-es impliqué-es dans la satisfaction des usager-es quant à l'accueil qui leur est réservé et aux réponses qui leur sont apportées.

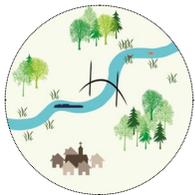
Ce rapport d'activité vous donne un aperçu du travail des femmes et des hommes qui composent la DREAL et des résultats obtenus en 2019. Je vous en souhaite une bonne lecture.



Philippe Perrais, Karine Brulé, Olivier Morzelle et Yves Salaün

Olivier Morzelle

**Directeur régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie**



La vallée de la Seine

Ce territoire, défini par décret du 22 avril 2013, englobe l'ouest de l'Île-de-France et les territoires de la Normandie orientés autour de la vallée de la Seine et de ses débouchés littoraux et portuaires.

L'objectif est de construire un projet de développement durable de ce territoire interrégional, par une approche multi thématique et transversale, en abordant des sujets aussi divers que le tourisme, l'industrie, les transports ou la restauration des fonctionnalités écologiques. Après l'adoption d'un schéma stratégique en 2015, cette ambition s'est traduite par un premier contrat de plan interrégional État-Régions (CPIER) pour la période 2015-2020.

Une journée de regards croisés Normandie-Île-de-France

Le 7 février 2019, une journée de communication consacrée à la vallée de la Seine a été organisée par la délégation interministérielle au développement de la vallée de la Seine et le Journal du Grand Paris.

Destinée à un public large de partenaires institutionnels, d'élus et d'acteurs socio-économiques, cette journée a dressé un premier bilan d'une démarche riche par sa diversité thématique.

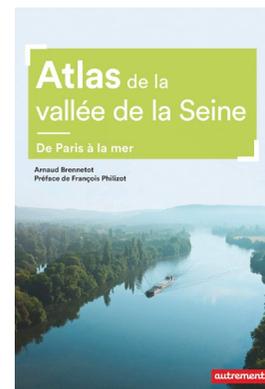
Elle a permis de constater que l'échelle interrégionale devient naturelle chaque fois qu'elle est pertinente et que s'installe une coopération approfondie entre l'État, ses établissements publics, les régions, les départements, les établissements de coopération intercommunale, les grandes filières économiques, le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'intervention du Premier ministre, Édouard Philippe, a donné lieu à plusieurs annonces, notamment la poursuite de la démarche à travers un deuxième contrat de plan interrégional pour la période 2021-2027 et la nomination de Catherine Rivoallon en tant que préfiguratrice de l'établissement public devant intégrer les trois ports maritimes du Havre, de Rouen et de Paris.

Parution d'un atlas de la vallée de la Seine

Un atlas de la vallée de la Seine, réalisé par Arnaud Brennetot, professeur de géographie politique au sein de l'université de Rouen-Normandie, grâce à un financement du CPIER, est paru aux éditions Autrement, en août 2019.

Par une approche historique, grâce à plus de 100 cartes, documents et infographies, cet atlas donne toutes les clés pour analyser et apprécier les défis auxquels les acteurs de la vallée de la Seine se trouvent confrontés.



Quelques chiffres

10 friches industrielles, urbaines ou portuaires font actuellement l'objet d'études pour leur définir de nouveaux usages.

91, c'est le nombre d'îles dans la vallée de la Seine, de l'île Lacroix à Rouen à l'île de la Cité à Paris. Certaines sont aménagées ; d'autres demeurent inhabitées et sont connues pour leur intérêt esthétique ou écologique.

7,5 millions de touristes ont été transportés sur la Seine en 2018, faisant de HAROPA le premier « port » mondial pour le tourisme fluvial.



Arnaud Bouissou/Terra



Grand port maritime du Havre (Seine-Maritime)

La fusion des ports de la vallée de la Seine

Après plusieurs années de fonctionnement du groupement d'intérêt économique HAROPA qui avait constitué une première étape de rapprochement des grands ports maritimes du Havre et de Rouen et de Ports de Paris, la décision de fusionner les trois ports a été annoncée lors du comité interministériel de la mer du 15 novembre 2018.

Catherine Rivoallon, préfiguratrice de la nouvelle structure, est appuyée par un comité présidé par Valérie Fourneyron, ancienne ministre des sports, ancienne maire de Rouen et vice-présidente du conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen. Ce comité associe Thierry Tuot, conseiller d'État, Gilles Béliet, membre du haut conseil du

dialogue social, Emmanuèle Perron, présidente du conseil de surveillance du grand port maritime du Havre et Frédéric Henry, président du conseil de surveillance du grand port maritime de Rouen.

Catherine Rivoallon a mené une série de consultations avec les services de l'État, les collectivités et les partenaires socio-

économiques concernés. Son travail sur le projet stratégique de l'établissement, pour la période 2020-2025, a été présenté lors de la réunion du conseil de coordination inter-portuaire de la Seine du 19 décembre 2019.

La nouvelle structure doit être mise en place au plus tard le 1^{er} janvier 2021.



L'estuaire de la Seine

L'estuaire de la Seine, de Poses à la mer, constitue une entité physique et écologique particulière, liée à l'influence des marées qui viennent à la rencontre du fleuve. Ce territoire unique aux écosystèmes remarquables, façonné au fil des ans par la nature et par l'Homme, a été le berceau du développement d'une importante activité industrielle et portuaire. Au près de Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, la DREAL accompagne et anime une dynamique partenariale visant à concilier les objectifs de préservation et de restauration écologique globale de l'estuaire de la Seine avec la poursuite du développement économique.



Guy-Jean Théron/DREAL Normandie

Îlot artificiel sur l'estuaire de la Seine (Calvados - Seine-Maritime)

Le projet REPERE

L'élaboration du référentiel partagé des priorités de restauration des fonctions écologiques des milieux estuariens de la vallée de Seine-Aval, appelé projet REPERE, a largement progressé pendant l'année 2019. Le comité de pilotage du projet a été réuni par Yvan Cordier, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, pour partager les premiers résultats et écouter un retour d'expériences de la gestion de l'estuaire de l'Escaut en Belgique et aux Pays-Bas.

Sous le pilotage de la DREAL Normandie, les services de l'État ont apporté des réponses aux différents questionnements, liés à la réglementation et identifiés grâce aux échanges avec les partenaires du projet. Les collectivités et les aménageurs associés participent à cette réflexion de fond sur la séquence Éviter-Réduire-Compenser, indispensable pour préserver la biodiversité dans une région

dynamique comme la Normandie. Le GIP Seine-Aval a proposé des priorités de restauration écologique pour plusieurs fonctions écologiques majeures. Ces priorités de restauration s'appuient sur une approche globale de la compréhension de la fonctionnalité des différents milieux et sur la façon dont ils interagissent entre eux. Les priorités de préservation et de restauration devront être validées et partagées à l'été 2020.

Les partenaires du projet se sont réunis, à trois reprises, au plus près des territoires, pour partager des projets concrets de restauration dans l'estuaire de la Seine, qui pourront devenir des sites ateliers de la restauration écologique.

Rendez-vous à l'été 2020 pour un séminaire de clôture et partager les résultats du projet REPERE !

Quelques chiffres

800 hectares, la surface du marais de Cressenval au sein de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine, initialement cultivé en maïs et progressivement remis en herbe suite à l'indemnisation des agriculteurs par le conservatoire du littoral

1 projet majeur de développement industrialo-portuaire autorisé, le parc logistique Pont de Normandie 3

21 arrêtés préfectoraux cadrant les travaux dans la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine

40 projets de restauration écologique potentiels identifiés dans l'estuaire dans le cadre du projet REPERE



Guylain Théon/DREAL Normandie

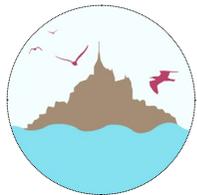
Phare de Saint Samson de la Roque (Eure)

La réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine

Depuis le 27 juin 2018, date de son adoption, le 4^e plan de gestion de la réserve est mis en œuvre par la Maison de l'estuaire sous l'autorité de Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime. La Maison de l'estuaire, gestionnaire de la réserve désigné par l'État, est accompagnée et suivie dans son travail par la DREAL. L'objectif est d'assurer une gestion écologique optimale de la réserve en lien avec les acteurs du territoire.

Parmi les priorités de travail fixées au gestionnaire par la DREAL pour 2019, on peut noter le lancement des réflexions sur la future gestion hydraulique du secteur des prairies subhalophiles (prairies alimentées par des eaux légèrement salées), en lien avec la fosse nord et le méandre artificiel. Un large chantier a également été mené sur la gestion des espèces perturbatrices de l'embouchure, et sur la gestion des zones de non-chasse de la réserve.

Le travail de concertation initié dans l'élaboration du 4^e plan de gestion est poursuivi par Vanina Nicoli, sous-préfète du Havre, qui anime les réunions de gouvernance de la réserve naturelle. Cette association des différents partenaires est une priorité portée par l'État, et la signature du pacte territorial de transition écologique et industrielle du Havre Seine Métropole a notamment permis d'intégrer, plus fortement, la collectivité dans la gouvernance de cette magnifique réserve naturelle.



Le Mont-Saint-Michel et sa baie

La contribution de la DREAL au plan de gestion Unesco du bien « Mont-Saint-Michel et sa baie »

Le plan de paysage, une démarche participative « socle » du plan de gestion Unesco

La DREAL Normandie a contribué aux travaux du comité technique préparatoire au comité opérationnel « plan de gestion » présidé par Gilles Tralmond, sous-préfet d'Avranches avec Charly Varin, président du Pôle d'équilibre territorial et rural Sud Manche – Baie du Mont-Saint-Michel et coordonnateur de l'Inter-SCoT. La DREAL a apporté son expertise en assurant une bonne coordination avec la DREAL Bretagne, les directions départementales des

territoires et de la mer et les unités départementales de l'architecture et du patrimoine de la Manche et d'Ille-et-Vilaine.

La rédaction du plan de paysage s'est achevée en octobre 2019. Ce plan identifie des valeurs paysagères portant, pour partie, les attributs de la valeur universelle exceptionnelle du bien Unesco. Le « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte

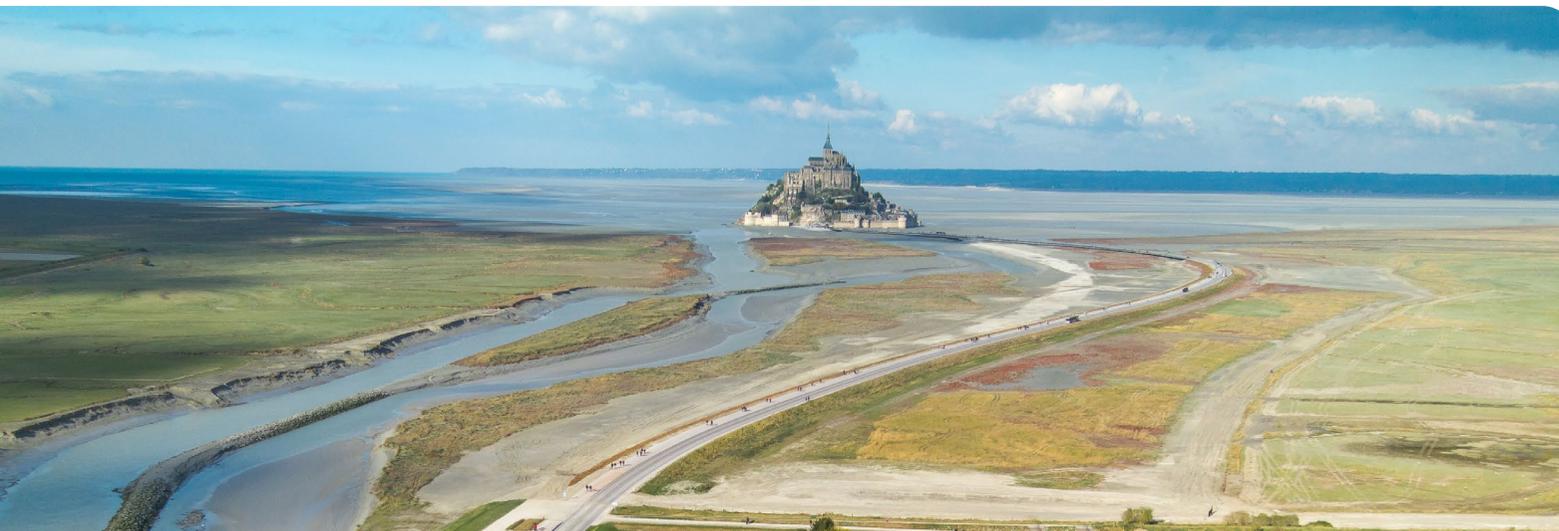
de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. Ainsi, une attention particulière a été apportée au ressenti des acteurs du territoire qui ont pu formuler des enjeux paysagers pour la gestion de l'ensemble de la zone tampon du bien Unesco.

L'analyse paysagère a permis d'élargir la perception locale à une trame générale définissant le fonctionnement de ce territoire. Tous ces éléments ont donné



Atelier de travail

Inter-SCoT Baie du Mont-Saint-Michel



Baie du Mont-Saint-Michel (Manche)

Michel Dehaye / avuedoisseau.com

lieu à la définition d'objectifs de valeurs paysagères qui seront mises en œuvre au travers d'actions concrètes recensées et décrites dans le document-cadre.

La concertation autour du plan de paysage a créé une dynamique participative favorable de tous les acteurs interrégionaux, qui, en lien avec la concrétisation d'enjeux pour une bonne gestion du territoire, est un premier pas, un socle, pour l'écriture du plan de gestion du bien « Mont-Saint-Michel et sa baie ».

L'articulation avec la démarche Natura 2000 en baie du Mont-Saint-Michel

Le document d'objectifs vise à organiser la conciliation des usages avec la préservation du patrimoine naturel d'intérêt communautaire, c'est le pilier de la gestion environnementale en baie. Le plan de paysage peut ainsi s'appuyer sur un plan d'actions Natura 2000 actualisé, préparé par neuf groupes de travail et validé le 11 octobre, lors du comité de pilotage Natura 2000 co-présidé par Bernard Meyzie, directeur

adjoint de la DREAL et Thierry Dusart, adjoint au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord.



Tadorne de Belon (*Tadorna tadorna*)

Michel Collard

Le lancement d'un travail d'identification des attributs de la valeur universelle exceptionnelle du bien Unesco

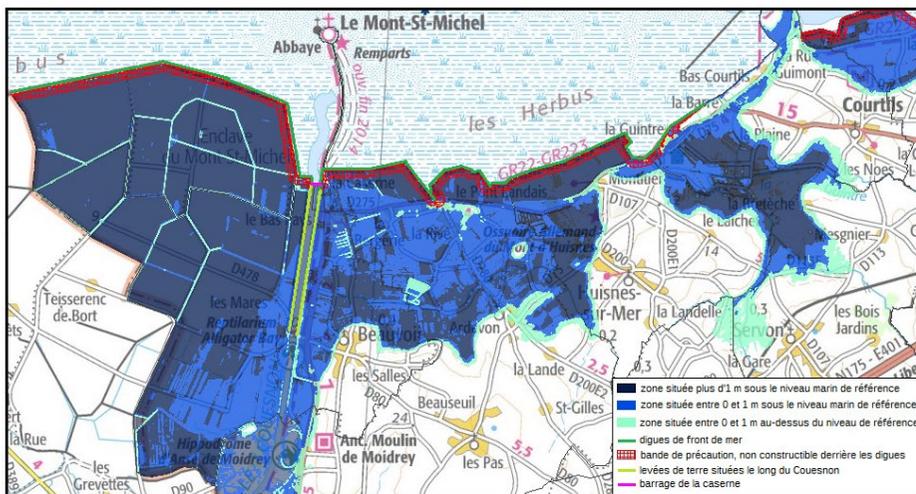
La DREAL a également participé aux ateliers de travail organisés par la direction régionale des affaires culturelles et l'Inter-SCoT, en juillet et en septembre, pour identifier les attributs portant la valeur universelle exceptionnelle en zone cœur et la renforçant en zone tampon.

Cette étape fait suite à la délimitation de la zone tampon approuvée en 2018 et consiste à établir un premier recensement de ces attributs lors de

deux séances de travail organisées avec les référents techniques des EPCI concernés, en Normandie et en Bretagne. Les travaux issus du plan de paysage ont permis de nourrir cette réflexion et d'identifier des attributs liés au paysage et au patrimoine naturel.

Il a été rendu compte de l'ensemble de ces travaux lors de la conférence de la baie du 9 décembre.

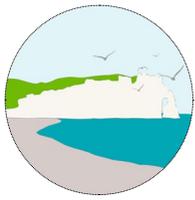
L'accompagnement des collectivités vers la mise en place d'une gouvernance GEMAPI* en baie du Mont-Saint-Michel



Concernant le volet littoral de la prévention des inondations, la DREAL Normandie accompagne la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel – Normandie, Saint-Malo Agglomération et la communauté de communes du Pays de Dol-de-Bretagne et de la baie du Mont-Saint-Michel et dans leurs réflexions sur la création d'un syndicat mixte de préfiguration.

Celui-ci travaillera à la mise en place d'une gouvernance visant à gérer, à terme, le système d'endiguement que les collectivités définiront et qui intégrera, potentiellement, le linéaire de digues actuellement classées (digue de la Duchesse Anne et digues des Polders de l'ouest).

* Gestion de l'eau, des milieux aquatiques et prévention des inondations



Les paysages et les sites

« Un pont entre les paysages »

Pour sa troisième édition des journées régionales du paysage organisées par la DREAL Normandie, le sujet choisi a



Pont de Tancarville (Eure)

Valérie Guyot/DREAL Normandie

porté sur le lien entre les paysages et les ouvrages d'art.

Comment faire de l'ouvrage d'art un atout pour le paysage ? C'est pour répondre à cette question qu'ingénieur-es et paysagistes de renom international se sont retrouvés au Havre, le 24 mai 2019, pour expliquer comment ces ouvrages s'intègrent, dès leur conception, dans leur contexte paysager et territorial, voire créent de nouveaux paysages.

Grand site Falaises d'Étretat et Côte d'Albâtre

Site emblématique de la Normandie et de la Seine-Maritime, les falaises d'Étretat caractérisent ce territoire. Leur renommée et leur fréquentation internationale les distinguent d'autres sites normands, ce qui les rend éligibles à une inscription sur la liste des Grands sites de France.

C'est en 2012 que l'État a initié, avec le maire d'Étretat et le conseil général de

la Seine-Maritime, la démarche Grand site Falaises d'Étretat – Côte d'Albâtre.

Depuis l'installation en 2014 du comité de pilotage, toutes les étapes de la procédure ont été franchies et le dossier a été validé en commission supérieure des sites, perspectives et paysages qui s'est tenue le 23 mai 2019. Les premières opérations d'aménagement démarreront en 2020.

Actualisation de l'atlas des paysages de la Manche

La réactualisation de l'atlas des paysages régional, entamée en 2017-2018 par le département de l'Orne, s'est poursuivie en 2019 avec le lancement de l'actualisation du département de la Manche.

Diagnostic et ateliers participatifs avec

les élu-es, habitant-es et services de l'État se sont succédés cette année pour décrire et qualifier les 21 unités paysagères de ce département riche en paysages de qualité. La publication du document pour la Manche est prévue pour début 2020.

Marais du Cotentin et du Bessin (Calvados et Manche)



Valérie Guyot/DREAL Normandie

Plan de paysage du pré-bocage

Dans le cadre de son appel à projets « plans de paysage » en 2017, la communauté de communes Pré-Bocage Intercom (Calvados) a bénéficié d'un soutien financier et technique et de l'accompagnement méthodologique des services de l'État, ainsi que du « club plans de paysage », regroupant les précédents lauréats au niveau national. Le plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, de sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture). Pré-Bocage Intercom a achevé son plan de paysage en 2019.

Mémorial de Ver-sur-Mer

Préparé dans un calendrier très contraint durant l'année 2018, le projet de mémorial britannique à Ver-sur-Mer, situé partiellement dans le site classé des marais de Ver-Meuvaie (Calvados), a obtenu l'autorisation ministérielle de travaux le 29 mars 2019, ce qui a permis la pose de la première pierre le 6 juin 2019, pour le 75^e anniversaire du Débarquement allié en 1944.



Marc Heller

Marais de Ver-sur-Mer (Calvados)

Classement du site de la Prairie à Caen et les coteaux

Le site inscrit de la Prairie à Caen est remarquable tant par ses qualités paysagères qui introduisent au cœur même de la ville un îlot de nature, que par son passé historique, haut lieu de la

naissance des courses hippiques en France. Ce site figurant dans la liste ministérielle des sites à classer en Normandie, la DREAL a entamé cette année les études préalables à l'établissement du rapport

de classement. L'inspection générale et l'enquête publique sont prévues pour les années à venir.

Site de la Prairie (Calvados)



Christine Nègre/DREAL Normandie

Extension du périmètre du site classé du labyrinthe et les allées du parc de l'Hospice Saint-Louis à Caen

Il est proposé un nouveau périmètre du site classé à l'échelle du parc de l'Hospice Saint-Louis à Caen formant ainsi, avec le labyrinthe et les allées, un ensemble paysager cohérent. Ce nouveau périmètre permettrait, entre autres, de préserver le site de toutes constructions.

Ce site figurant dans la liste ministérielle des sites à classer en Normandie, la DREAL a entamé, cette année, les études préalables à l'établissement du rapport de classement. L'inspection générale et l'enquête publique sont prévues pour les années à venir.



L'énergie, l'air et le climat

Les énergies renouvelables

La DREAL accompagne les porteurs de projets d'énergie renouvelable au long de différentes phases (prospective, obtention des autorisations administratives, exploitation) et met particulièrement l'accent sur la phase amont : réalisation de notes d'enjeux et de

réunions préparatoires à destination des porteurs de projets éolien ; contribution aux travaux du plan méthanisation Normandie porté par l'Ademe et le conseil régional ; vérification de la conformité des dossiers des candidats aux appels d'offre nationaux relatifs aux

fermes photovoltaïques. La Normandie met ainsi pleinement à profit son potentiel en augmentant régulièrement la production d'électricité renouvelable (éolien terrestre, méthaniseur en cogénération, fermes photovoltaïques), de biogaz injecté dans les réseaux de gaz (méthaniseurs en injection) et de chaleur renouvelable. La DREAL contribue, par ailleurs, à améliorer l'acceptabilité des projets par les territoires (élu-es, citoyen-nes), condition indispensable pour atteindre les objectifs fixés tant à l'échelle régionale par le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) que nationale par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).



Unité de méthanisation de Semallé (Orne)

Fabrice Thérèse/DREAL Normandie

Quelques chiffres

13 847 181 millions versés aux collectivités lauréates de l'appel à projet TEPCV fin 2019

5 intercommunalités ayant reçu l'avis du préfet de région relatif à leur PCAET fin 2019

+14 % de puissance éolienne raccordée fin 2018/fin 2017

+18 % de puissance photovoltaïque raccordée fin 2018/2017

3 premiers méthaniseurs injectant le biogaz produit dans le réseau gaz en activité fin 2019

79 méthaniseurs en fonctionnement fin 2019

Lancement du débat public pour un 4^e parc éolien en mer en Normandie

La France s'est fixée comme objectif ambitieux de porter la part des énergies renouvelables à 33 % en 2030. Cette part est fixée à 40 % pour la production d'électricité renouvelable. Le développement des énergies renouvelables en mer, et en particulier de l'éolien en mer, est au cœur de cette ambition.

Après les parcs de Courseulles-sur-Mer, Fécamp et Dieppe-LeTréport, l'État a décidé de lancer un nouveau parc éolien en mer d'1GW en Normandie et a saisi la commission nationale du débat public qui a décidé l'organisation d'un débat du 15 novembre 2019 au 15 mai 2020.

La démarche présentée en débat public porte notamment sur la recherche, au sein d'un espace maritime très large situé au large de la Normandie, d'une zone propice pour un projet éolien en mer d'1GW et son raccordement.

Les territoires s'engagent dans la transition énergétique

Les intercommunalités de Normandie ont mené, durant l'année, les travaux nécessaires à l'élaboration de leur plan climat air énergie territorial (PCAET), déclinaison à l'échelle du territoire de la politique nationale en faveur du climat. Ces plans s'appuient sur un diagnostic pour définir une stratégie et un plan d'actions afin de réduire la consommation

d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants atmosphériques et d'augmenter la production d'énergies renouvelables. La DREAL, en lien étroit avec les DDT(M), a accompagné les collectivités dans ce processus et contribué activement à l'avis du préfet de région sur les plans aboutis cette année.

Intégrer la qualité de l'air ambiant dans les documents d'urbanisme

L'une des actions du plan de protection de l'atmosphère (PPA) consiste à mieux intégrer les enjeux de qualité de l'air dans les processus de planification, afin de développer la prise en compte de

ces enjeux en amont. Dans cet objectif, un guide méthodologique à l'usage des services des collectivités en charge de l'élaboration des documents de planification a été élaboré en 2019 par la DREAL.

Ce document a pour objectif de fournir aux services en charge de la planification en lien avec l'urbanisme, voire aux aménageurs ou urbanistes, une liste (non exhaustive) de leviers opérationnels pour faire le lien entre la planification en matière d'urbanisme et l'amélioration de la qualité de l'air.



Rouen (Seine-Maritime)

Véronique Martins/DREAL Normandie



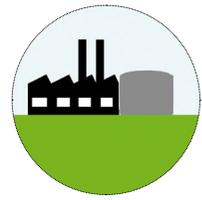
DREAL Normandie

Chantier d'arasement du barrage de Vezins (Manche)

La renaturation de la vallée de la Sélune : arasement du barrage de Vezins

Acté en 2009, le processus de renaturation de la vallée de la Sélune a connu en 2019 une accélération dans sa mise en œuvre. La DREAL, responsable de l'exploitation du barrage de Vezins sur la Sélune depuis le non-renouvellement de la concession en 2012, et la DDTM de la Manche, en charge du chantier d'arasement du barrage et de la gestion sédimentaire associée, ont réalisé, au printemps de cette année, la mise à sec de la retenue, après avoir sécurisé

l'exploitation hivernale atypique. Dès lors, la déconstruction du parement du barrage a pu suivre son cours afin de rétablir le fleuve dans sa configuration initiale. Le projet comporte aussi un volet scientifique, compte-tenu du caractère exceptionnel de la mise en œuvre d'un tel processus à l'échelle européenne. Les collectivités sont étroitement associées au devenir économique, environnemental et touristique de cette vallée.



La prévention des risques technologiques et la sécurité industrielle

Préparation de la phase 4 du système européen d'échanges de quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Depuis le 1^{er} janvier 2005, l'Union européenne a mis en place un outil de réduction des émissions de gaz à effet de serre des principales activités industrielles fonctionnant sur un principe de plafonnement et d'échange de droit d'émission. Il s'agit du système européen d'échange de quotas d'émissions de gaz à effet de serre (SEQUE) qui vise à lutter contre le réchauffement climatique.

Le SEQUE est actuellement dans sa troisième phase, la première phase a duré trois ans, de 2005 à 2007, la deuxième, cinq ans, de 2008 à 2012 et la troisième, huit ans, de 2013 à 2020. Plus de 11 000 installations industrielles ou de production d'électricité sont concernées au sein de l'Union européenne, couvrant près de 45 % des émissions de gaz à effet de serre (GES). La France est concernée par environ 1 100 sites dont 72 sont situés en Normandie.

L'année 2019 a été l'occasion pour les services de l'inspection des installations classées de préparer la phase 4 qui débutera en 2021 pour s'achever en 2030 (10 ans). Cette phase est encore plus ambitieuse : elle demande un objectif de réduction des émissions de GES de près de 43 % par rapport à celles de 2005, 26 % sont attendus à titre de comparaison pour la phase 3. En Normandie, 9 271 000 tonnes de quotas furent alloués lors la première année

de phase 3 contre vraisemblablement 6 900 000 en première année de phase 4, soit une diminution de 25 %. Dans le détail, l'action a consisté principalement à vérifier la validité et la complétude des demandes d'allocations des exploitants et leurs plans méthodologiques de surveillance. Ce travail est essentiel pour la maîtrise du système et du respect des principes du système.



Dépôt pétrolier du Havre (Seine-Maritime)

Karine Coqueilly/DREAL Normandie

Incendie de Lubrizol et NL Logistique

Vers 2h35 du matin, le jeudi 26 septembre 2019, un incendie s'est déclaré dans une zone industrielle de Rouen touchant 2 sites industriels mitoyens : l'usine Lubrizol, site classé Seveso seuil haut, qui fabrique principalement des additifs pour lubrifiants et plusieurs entrepôts de la société NL Logistique, non classés au regard de la directive Seveso 3, où sont stockés divers produits dont certains provenant de l'usine Lubrizol

voisine. Au moment de l'incendie, ces entrepôts étaient connus de l'administration comme ICPE soumises à simple déclaration, mais relevaient en fait du régime de l'enregistrement, sans que l'exploitant ait fait officiellement sa demande d'antériorité prévue à l'article R.513-1 du Code de l'environnement.

L'incendie de 9 511 tonnes de produits a pris très vite de l'ampleur, générant

un panache de fumées noires long de 22 km sur 6 km de large, qui a entraîné par endroits des dépôts de suies et de poussières.

Cet incendie, d'une surface d'environ 3,7 ha, n'a pu être circonscrit qu'après plus de treize heures d'intervention. 276 sapeurs-pompiers du SDIS de la Seine-Maritime et de SDIS voisins venus en renfort ainsi que des moyens privés d'autres entreprises ont dû être mobilisés. 96 m³ d'émulseur ont été nécessaires, dont une partie mise à disposition par plusieurs industriels des secteurs de Rouen, du Havre et de Port Jérôme sur Seine. Le confinement des rejets d'eaux polluées dans le bassin aux bois a conduit à la mise en place de barrages flottants qui ont permis de circonscrire la pollution

Au vu du sinistre, Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, a déclenché le plan particulier d'intervention (PPI) vers 5h30 et a demandé un confinement des personnes dans un périmètre de 500 m autour des deux sites incendiés. 237 établissements scolaires et crèches, situés dans 12 communes sous le vent, ont été fermés pendant 2 jours dans l'agglomération de Rouen.

Sur les 2 premiers jours, 246 passages aux urgences et 9 hospitalisations liés à cet incendie ont été enregistrés sans révéler de cas grave. De fortes odeurs ont été ressenties pendant plusieurs jours. Au titre du principe de précaution, des mesures de restriction ont été prises immédiatement après cet incendie sur les productions agricoles dans 5 départements de Normandie et Hauts-de-France puis levées intégralement le 18 octobre 2019 après analyses de plus de 500 échantillons.

Dès les premières heures suivant l'incendie, des prélèvements (air, dépôt/suies, eau) pour connaître le marquage et les conséquences directes ont été effectués par le SDIS, Atmo Normandie, l'AFB, des laboratoires privés missionnés par l'État puis analysés en tenant compte des recommandations de la cellule d'appui aux situations d'urgence de l'INERIS. Ils ont été complétés ensuite par une série d'analyses sur les différentes matrices (air, eaux de surface et souterraines, captages d'alimentation en eau potable, sols et végétaux, matrices alimentaires) afin de s'assurer de leur compatibilité avec les usages actuels et à moyen terme. Au final, ce seront plus de 2 000 prélèvements qui seront analysés. Les résultats ont



Incendie de Lubrizol à Rouen (Seine-Maritime)

été diffusés sur les sites internet de la préfecture de la Seine-Maritime et du gouvernement au fur et à mesure de leur réception, afin de répondre, autant que possible, aux interrogations légitimes de la population. Les résultats connus à ce jour pour les polluants en lien avec l'incendie montrent que l'état des matrices précitées est compatible avec les usages étudiés (parcs de loisirs, stades fréquentés par des enfants ou des adultes).

Aucun mort, ni aucun blessé n'est à déplorer. L'évacuation, dans la 1^{ère} heure de l'incendie, de conteneurs de

pentasulfure de phosphore, par des salariés de la société Lubrizol protégés par le SDIS, a permis d'éviter un sur-accident. En outre, la réalisation par cet industriel des mesures de réduction du risque à la source qui lui avaient été prescrites, sur proposition de l'inspection des installations classées, lors de l'élaboration du plan de prévention des risques technologiques, approuvé le 31 mars 2014, a permis d'éviter des explosions conséquentes lors de l'incendie. Aucune habitation n'a subi de dégradation due à d'éventuelles surpressions.



La prévention des risques naturels

En 2019, la DREAL et les DDT(M) ont poursuivi l'élaboration des plans de prévention des risques naturels visant à protéger les populations des territoires les plus à enjeux. Leur approbation est une priorité. Un calendrier d'approbation, de prescription et de mise en révision des PPR a été élaboré pour la période 2019-2021. L'année 2019 a également été marquée par la poursuite de l'accompagnement des collectivités dans la prise de compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).

La communauté d'agglomération du Cotentin (CAC) élabore sa stratégie de prévention des inondations

La CAC, autorité compétente en matière de prévention des inondations depuis le 1^{er} janvier 2018, a lancé, dans le cadre de ses missions de prévention

Saint Vaast la Hougue, le 29 octobre 2019 (Manche)



Thomas Langewijn - CAC

et de protection contre les inondations et les submersions marines, une étude de préfiguration des systèmes d'endiguement dont elle pourrait prendre la gestion.

La DREAL a accompagné la collectivité dans cette démarche nouvelle. Ainsi, elle a contribué à la rédaction du cahier des charges pour l'étude de préfiguration des systèmes d'endiguement puis de celui des études de dangers. Elle a participé aux réunions de travail avec le bureau d'études en donnant le cadre réglementaire et technique et a organisé des visites sur le terrain pour mieux visualiser les ouvrages et surtout les enjeux.

Cet accompagnement se poursuivra en 2020. En effet, la CAC envisage de déposer trois premiers dossiers de demandes d'autorisation de systèmes d'endiguement sur Saint-Vaast-la-Hougue et Barneville-Carteret. D'autres dossiers suivront, la CAC ayant identifié sur son territoire sept systèmes d'endiguement prioritaires.

Quelques chiffres

220 km de côtes

7 systèmes d'endiguement retenus dans un premier temps

► Vers des stratégies locales de gestion de la bande côtière

Plusieurs collectivités littorales ont répondu à l'appel à projet de la Région « Notre Littoral pour Demain ». L'objectif est d'accompagner les collectivités pour réaliser un diagnostic de leur territoire puis élaborer une stratégie à court, moyen et long terme pour une gestion durable de la bande côtière, au regard particulièrement du changement

climatique. La DREAL les accompagne dans leurs réflexions. Elle leur décrit notamment le cadre réglementaire et informe le ministère de la Transition écologique et solidaire des difficultés que ce dernier peut présenter pour le projet pour, le cas échéant, initier une réflexion sur des évolutions législative et réglementaire.

Travaux sur le barrage de Poses

Le barrage de navigation de Poses, dans l'Eure, a été construit de 1879 à 1885. Malgré plusieurs épisodes de consolidation et de modernisation, un diagnostic réalisé en 2015 a montré une fatigue générale de l'ouvrage associée au creusement d'une fosse à l'aval pouvant mettre en péril sa stabilité.

Voies navigables de France (VNF), maître d'ouvrage, a donc déposé un dossier de demande d'autorisation de travaux

auprès de la DRIEE, service en charge de la police de l'eau sur ce tronçon de la Seine. La DREAL a été associée à la rédaction de l'arrêté préfectoral complémentaire autorisant lesdits travaux, réactualisant le règlement d'eau et révisant les prescriptions relatives à la sécurité de l'ouvrage.

La DREAL a également été mise à contribution pour formuler un avis sur l'impact environnemental des travaux



Sandrine Leduc / DREAL Normandie

Le barrage de Poses (Eure)

situés dans une zone à forts enjeux (ZNIEFF, Natura 2000, ZICO,...).

Concernant la stabilité de l'ouvrage, elle a demandé que l'arrêté préfectoral prescrive la réalisation d'une étude complémentaire sous six mois.

La DREAL suivra l'avancée des travaux qui se dérouleront en période de basses eaux, pendant cinq ans, de 2020 à 2024.

Quelques chiffres

235 m de large

9,92 m au-dessus du terrain naturel

50 millions de m³ de retenue d'eau



L'eau et la biodiversité

La biodiversité se décline en Normandie

L'année 2019 a été marquée par la territorialisation du plan biodiversité de juillet 2018. La feuille de route déclinant ce plan, pour la région Normandie, s'articule autour de 4 grands domaines, déclinés en un peu plus de 40 actions concrètes, que sont : une gouvernance partagée entre les différents partenaires régionaux existants et émergents, une connaissance solide de la biodiversité, un accompagnement des différents porteurs de projets, la mise en place d'actions concrètes et territorialisées.

En matière de gouvernance, le travail effectué a visé à accompagner la création

de l'Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD) et à compléter la composition du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Normandie en intégrant 3 nouveaux membres à cette assemblée de scientifiques, dont 2 femmes.

Des outils d'accompagnement

En Normandie, le Conservatoire d'espaces naturels Normandie ouest a contractualisé la première obligation réelle environnementale (ORE) en France avec des propriétaires privés dans le

département de l'Orne. Un séminaire régional traitant des ORE s'est tenu le 27 novembre à Rouen. Il rassemblait des collectivités, des administrations, des porteurs de projets, des notaires, des bureaux d'études, des associations et des personnalités qualifiées.

Une doctrine sur les projets éoliens a été finalisée et permet aux porteurs de projets d'identifier les points majeurs à traiter dans le cadre de leur projet. Un porter à connaissance type, en amont des projets éoliens, a été élaboré et permet à tous les porteurs de projets d'identifier les enjeux du territoire concerné par son projet.

Création d'aires protégées

Dans le cadre du plan biodiversité territorialisé, 2 projets d'extension de réserves naturelles nationales normandes ont été sélectionnés parmi les 20 projets annoncés pour conforter le réseau d'aires protégées : le projet d'extension des réserves naturelles nationales du domaine de Beauguillot

(Manche) et de celle de la falaise du Cap Romain (Calvados). Pour le premier, la procédure d'extension s'est poursuivie par la transmission du dossier d'avant-projet au ministère et son passage devant le Conseil national de la protection de la nature (CNP), la procédure du second est engagée par la mission de rédaction du dossier d'avant-projet confiée à un bureau d'études.

Quelques chiffres

5 178 c'est le nombre de données d'espèces postérieures à 2013 intégrées, au cours de l'année 2019, à l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) actualisé en permanence afin de garder toute sa valeur

x 2, doublement de la surface bénéficiant de mesures fortes en Normandie depuis la création de la stratégie de création d'aires protégées lancée en 2012



Laurent Mignaux/Terra

Réserve naturelle nationale du domaine de Beauguillot (Manche)

Un travail partenarial entre services de l'État pour la protection de la biodiversité

Trois arrêtés de biotope ont été signés en 2019 : la Vire et ses affluents, l'archipel des îles Saint-Marcouf et le marais de Saint-Wandrille. Les différents services de l'État (DREAL, DDTM, DRAC) ont travaillé

de manière concertée pour faire émerger ces projets pour la plupart identifiés dans le cadre de la stratégie de création des aires protégées et s'inscrivant dans le plan biodiversité.

Hydrométrie, hydrologie et prévision des crues en 2019

La saison hydrologique 2018 – 2019 a permis l'aboutissement de plusieurs projets menés par le service de prévision des crues Seine aval et Côtiers Normands. Le règlement d'information sur les crues (RIC) a été revu pour prendre en compte l'ensemble des évolutions intervenues depuis le précédent règlement approuvé en 2015 : intégration des nouveaux tronçons réglementaires du Noireau, et de l'Orbiquet et de la Calonne (au sein du tronçon Touques Orbiquet Calonne), et mise à jour de l'ensemble des stations faisant l'objet de prévisions chiffrées, désormais sous forme graphique sur Vigicrues (www.vigicrues.gouv.fr) pour une part importante d'entre elles.

L'élaboration des cartes de zones d'inondation potentielle s'est poursuivie avec la production des cartes sur le tronçon réglementaire de l'Orne amont sur le secteur d'Argentan et l'engagement de l'étude devant les définir sur le val

de Notre-Dame-de-Gravenchon sur le tronçon Seine aval : il s'agit d'associer aux prévisions chiffrées des maxima attendus dans les prochaines 24h aux stations et marégraphes de référence, la cartographie des zones inondées correspondantes. Ces cartes destinées aux acteurs de la gestion de crise ont pour objectif de faciliter les décisions de mise en sûreté des populations et de leurs biens dans les heures qui vont précéder un événement.

Le déploiement de l'outil Vigicrues Flash s'est poursuivi auprès des communes éligibles. Ouvert à plus de 1 000 communes sur les cinq départements de Normandie, ce service gratuit permet aux communes abonnées de recevoir un message simple par SMS, mail, ou téléphone leur signalant l'imminence d'une crue forte ou très forte sur un cours d'eau de leur territoire.



Denis Runigette/DREAL Normandie

Les îles Saint-Marcouf (Manche)

Un étiage qui a touché de façon différenciée les cours d'eau normands lors de l'été 2019

À l'autre extrémité du spectre de l'hydrologie, on soulignera pour cette année hydrologique, l'étiage marqué qu'ont connu la majorité des cours d'eau normands à la suite d'une pluviométrie hivernale déficitaire qui n'a pu conduire au rechargement des nappes d'accompagnement des cours d'eau.

La situation hydrologique régionale a été majoritairement comprise entre la normale et une situation décennale sèche, à l'exception de quelques secteurs qui ont connu une situation plus sèche : le Pays de Bray, le haut bassin de la Sarthe, une partie du Bessin et les deux extrémités de la Manche, notamment le Cotentin qui a connu une situation d'étiage rare.

À l'inverse, les bassins versants de l'Eure et de l'Avre ont été globalement épargnés.

Cet étiage a fait l'objet d'un suivi très

régulier de la part de la DREAL en mettant à disposition des services de la police de l'eau en DDT(M), des données de débits d'étiage les plus fiables possibles, en temps réel lorsque cela était possible, ou, à défaut, via la production d'une donnée validée tous les 15 jours. Cette exigence de qualité des données produites est conditionnée par la réalisation régulière de mesures de débits, appelées jaugeages, sur l'ensemble des cours d'eau, et en particulier au droit des stations de mesure conditionnant les prises d'arrêtés préfectoraux (50 stations, sur les 130 gérées par la DREAL) : plus de 300 jaugeages ont ainsi été réalisés au cours des mois de juin à septembre 2019.

S'ajoute la production d'un bulletin de situation hydrologique mensuel transmis aux partenaires, et mis en ligne sur le site internet de la DREAL Normandie.



L'eau et la biodiversité

Ecophyto 2+

Le préfet Pierre-Etienne Bisch, coordinateur interministériel du plan Ecophyto 2+, s'est rendu en Normandie en octobre 2019 dans le cadre de la mise en place du plan Ecophyto 2+. Ce plan intègre les actions du plan d'actions du gouvernement sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides du 25 avril 2018, et du plan de sortie du glyphosate du 22 juin

2018. Ce déplacement a été l'occasion de valider la feuille de route régionale 2019-2025 préparée par la DREAL et la DRAAF, construite de façon itérative par la contribution de l'ensemble des acteurs du monde de l'agriculture, de l'environnement et de la santé réunis au sein de la commission régionale de l'agriculture et du monde rural (COREAMR).

Les captages prioritaires

À l'occasion des assises nationales de l'eau, un bilan de la démarche des captages prioritaires, initié en 2008, a été réalisé par la DREAL Normandie en 2019 à l'échelle de la région. En Normandie, 98 captages ont été identifiés comme prioritaires. Ils correspondent à 149 ouvrages de prélèvement distincts. La majorité (93 %) sont des captages d'eau souterraine.

Le bilan effectué en lien avec les DDT(M) montre qu'en 2019, 80 % des aires d'alimentation de captage (AAC)

sont définies et 45 % des ouvrages ont un programme d'action élaboré et mis en œuvre. Afin de progresser sur ce sujet, une feuille de route régionale a été validée dans le cadre du groupe de travail régional sur la « protection de la ressource » avec les partenaires. Le nouveau pacte pour faire face au changement climatique, présenté le 1^{er} juillet 2019 par les ministères en charge de l'environnement et de l'agriculture, a retenu la protection des captages comme objectif numéro 1.



Valérie Guyot/DREAL Normandie

Mahéru (Orne)

La restauration de la continuité écologique

Des travaux ont été menés en 2019 afin d'identifier une liste de 236 ouvrages normands prioritaires à effacer pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau, dont 226 pour le bassin Seine-Normandie et 10 pour le bassin Loire-Bretagne.

L'élaboration de cette liste de priorités a été réalisée, au niveau départemental, par les DDT(M) au sein de chaque MISEN/DISEN en concertation avec les différents acteurs concernés et, au niveau régional, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'inter-MISEN.



Marais Vernier (Eure)

Les nouvelles perspectives dans l'accompagnement de projets en zones humides

Les démarches d'accompagnement des porteurs de projets situés en zones humides ont été poursuivies. En 2019, de nombreux projets en zones humides sont à l'étude, notamment en vallée de Seine. Ces projets nécessitent d'être accompagnés pour définir les mesures d'évitement et de réduction des impacts notables sur l'environnement.

Des réflexions sur des sites naturels de compensation (SNC) sont en cours pour répondre à l'ensemble des enjeux environnementaux.

Les porteurs de projet et propriétaires fonciers volontaires peuvent également s'appuyer sur le développement des obligations réelles environnementales (ORE) pour restaurer et préserver les zones humides. L'ensemble de ces stratégies environnementales valorise des outils de la DREAL comme l'outil cartographique des zones humides CARMEN ou la cartographie des secteurs prioritaires de restauration de la biodiversité.

Le laboratoire d'hydrobiologie

En 2019, le laboratoire a axé son suivi de stations « Directive-cadre sur l'eau » (DCE) sur les unités hydrographiques Risle et Dives. Une centaine de prélèvements a été réalisée pour le suivi de 3 paramètres différents : diatomées, invertébrés et macrophytes.

En matière de démarche qualité, deux événements ont marqué l'année : le passage de l'accréditation sur la nouvelle version de la norme ISO 17 025 et surtout l'obtention de l'accréditation du laboratoire pour le paramètre macrophytes. Le laboratoire peut désormais produire, sous accréditation,

des prélèvements et analyses de végétation aquatique.

Une espèce de diatomée asiatique a été décrite pour la première fois en Seine et sur le Rhin. Sa découverte a fait l'objet d'une présentation conjointe avec le laboratoire de la DREAL Grand Est, au cours d'un colloque international francophone.

Comme en 2017 et 2018, le laboratoire a participé à une journée de contrôle inter-services menée par la police de l'eau de l'Eure sur l'Iton et, pour la première fois, avec la police de l'eau de l'Orne sur la Vire.



La mer et le littoral

L'animation des services et opérateurs de l'État

Chargée de l'animation régionale des politiques environnementales, la DREAL a installé un « groupe-métier mer et littoral » le 1^{er} octobre.

Ce réseau rassemble les services déconcentrés de l'État concernés : l'agence française pour la biodiversité, l'agence de l'eau Seine-Normandie et le conservatoire du littoral. Il vise à

développer les compétences collectives par l'échange d'expériences et la mise en commun des savoirs.

Les premiers travaux ont porté sur la conservation et la restauration des habitats de prés salés, ainsi que sur la question des rejets dus aux carénages de navires.

Le plan d'action pour le milieu marin : Natura 2000 en mer et aires protégées

Le document d'objectifs de la zone spéciale de conservation (ZSC) « Récifs et marais arrière-littoraux du Cap Lévi à la Pointe de Saire » a été approuvé. Deux comités de pilotage ont été réunis : « Tatihou - Saint-Vaast-la-Hougue » et « Baie du Mont Saint-Michel ».

Les travaux d'état des lieux ont été poursuivis pour les trois sites « Littoral seinomarin », « Anse de Vauville », « Bancs et récifs de Surtainville ».

De nouveaux échanges entre services de l'État et usager-es de la bande côtière ont été nécessaires pour mieux

mettre en évidence les contributions des différentes activités à la préservation des fonds benthiques en « Baie de Seine orientale ».

Enfin, un inventaire exhaustif des réglementations environnementales existantes en mer a été réalisé. Au regard des enjeux écologiques définis par la stratégie de façade maritime, approuvée le 25 septembre, il ressort une dizaine de sites où des protections complémentaires seront à envisager, dans le cadre de la gestion des aires marines protégées concernées.

Le soutien aux activités scientifiques

La définition des zones naturelles d'intérêt floristique et faunistique (ZNIEFF) en mer est achevée. La Normandie devient ainsi la seconde région française à disposer d'un inventaire complet.

La Commission mer et littoral du Conseil scientifique régional du patrimoine

naturel (CSRPN) normand s'est réunie le 8 novembre, à Caen, avec ses homologues des régions Bretagne et Hauts-de-France pour accroître la cohérence de tous les travaux scientifiques conduits en Manche.



Frédéric Larrey/Conservatoire du littoral

Île de Tatihou et Saint-Vaast-la-Hougue (Manche)



Michel Collard

Bernache cravant (*Branta bernicla*)

Les projets et événements en mer et sur le littoral normand

La DREAL a accompagné organisateurs d'événements et porteurs de projets, avec le souci de l'équilibre entre gestion durable des ressources et développement des activités.

Chantiers et manifestations nautiques ont encore été nombreux. On peut citer, en particulier, plusieurs demandes pour des tournages (films, émissions télévisées, prises de vue par drone), de nombreuses festivités ou épreuves sportives, diverses opérations de dragages ou travaux portuaires.

Le développement de l'éolien en mer est entré en phase opérationnelle :

- les autorisations du dossier de Dieppe – Le Tréport ont été délivrées en février,
- les opérations de mesures et d'instrumentation pour les parcs de Fécamp et Courseulles-sur-Mer se sont accélérées après le rejet définitif des recours contentieux,
- le dossier de l'usine de fabrication de pales du port du Havre a été déposé à l'instruction,
- les travaux d'aménagement

portuaire de Ouistreham ont débuté, avec la réalisation des mesures compensatoires de restauration de vasières intertidales.

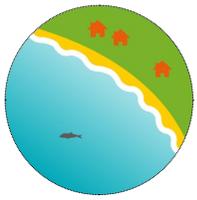
Les études de suivi ou d'évaluation liées aux activités professionnelles de pêche de coques et de cueillette de salicornes ont été reconduites. Elles apportent les données nécessaires pour encadrer les pratiques, en respectant les équilibres entre besoins des professionnel-les et maintien en bon état de conservation du patrimoine naturel.

Quelques chiffres

2 zones de quiétude pour les oiseaux marins, représentant **140 ha** interdits à la navigation maritime, créées cette année, au droit des falaises du Bessin Occidental et autour de l'île de Terre de Saint-Marcouf.

Une **7^e concession normande d'extraction de granulats marins** octroyée en juillet 2019 au large du Havre.

Environ **150 dossiers** examinés en 2019 par la DREAL au titre de leurs effets ou incidences sur les milieux marins et littoraux.



La gestion intégrée du trait de côte



Valérie Guyot/DREAL Normandie

Submersion marine à Asnelles (Calvados)

Une stratégie interministérielle de l'État

La Normandie est exposée à de nombreux aléas littoraux : effondrements, érosion, inondations, submersions marines. Les impacts devraient s'accroître sous l'effet du changement climatique.

En 2019, Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et les préfètes et préfets de département ont validé, en

comité de l'administration régionale, les axes d'une stratégie de l'État pour une gestion intégrée de la bande côtière, proposée par les services déconcentrés et les opérateurs. Elle vise à renforcer la mobilisation de l'État pour la connaissance, la prévention des risques, la gestion de crise et les relations avec les collectivités territoriales.

La planification maritime et la prévention des risques

Le vice-amiral d'escadre, Philippe Dutrieux et le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Pierre-André Durand, préfets coordonnateurs, ont approuvé la stratégie de façade maritime Manche Est - mer du Nord, le 25 septembre 2019. L'objectif n°15 affiche la nécessité de stratégies de gestion du trait de côte et des risques de submersion, en lien avec la maîtrise de l'artificialisation et l'adaptation au changement climatique. Les porteurs de projets sont invités à

développer une vision prospective, intégrant des hypothèses quant aux modifications, du littoral comme du niveau marin, susceptibles d'intervenir à échéance de l'amortissement de leurs constructions ou investissements. Les documents de planification doivent également proposer ces approches. Préservation et restauration d'interfaces naturelles terre-mer sont encouragées pour leurs bénéfices écosystémiques : puits de carbone, nourriceries et frayères de l'ichtyofaune marine, zones favorables

Quelques chiffres

13 partenaires engagés pour 1 million d'euros de budget, c'est le montage financier du programme Rivages normands 2100.

10 avis produits en 2019 par la DREAL pour contribuer aux avis de l'État sur les documents d'urbanisme littoraux.

740 000 habitants résident dans les territoires normands où un plan de prévention des risques naturels concernant au moins un risque littoral est prescrit au 31 décembre 2019.

à l'avifaune, passage des poissons migrateurs.

Les services de l'État sont également très mobilisés pour mener à terme l'approbation des plans de prévention des risques littoraux, documents visant une moindre vulnérabilité des territoires où les enjeux exposés sont les plus importants.

Un réseau d'observation du littoral renforcé

Pour accroître la connaissance et la diffusion de données relatives aux évolutions côtières, l'État, les régions Normandie et Hauts-de-France et le Conservatoire du littoral ont créé ensemble un groupement d'intérêt public (GIP). Cette structure se substituera, en 2020, au réseau informel connu sous l'acronyme « ROL ». Les acquisitions de données, la valorisation d'études et la formation de différents publics seront renforcées pour mieux préparer la Normandie au changement climatique.

Frédéric Larrey/Conservatoire du littoral



L'étang de Gatteville (Manche)

Des études prospectives sur le changement climatique

Rivages Normands 2100 est un programme de recherches appliquées sur les risques hydrogéologiques littoraux induits par l'élévation du niveau marin. Il est porté par la DREAL, l'université de Rennes et l'agence de l'eau Seine-Normandie. Il a débuté en mars 2019 et est coordonné par Gérard Gavory, préfet de la Manche.

Ce programme vise à proposer des stratégies réalistes d'adaptation des activités socio-économiques du littoral aux effets du changement climatique. Il repose sur l'étude en profondeur de cinq sites de référence, sélectionnés pour leurs caractéristiques hydrologiques et socio-économiques. Le choix de sites représentatifs et contrastés permet une appréhension globale de la problématique.

Cinq étapes seront réalisées :

- améliorer la connaissance de l'évolution des aléas (salinisation, inondations...) par la modélisation hydrologique des sites instrumentés ;
- identifier, à partir des modèles et selon les configurations morpho-hydrologiques, les principaux mécanismes pour extrapoler et définir une typologie des risques sur les différents territoires ;
- analyser des évolutions socio-économiques potentielles de ces territoires ;
- proposer, à partir de ces études hydrologiques et socio-économiques, des stratégies d'adaptation ;
- mettre à disposition des collectivités un outil d'aide à la décision qui leur permettra de réaliser des simulations de l'impact des modifications climatiques.



Les infrastructures de transport

La multimodalité

La DREAL accompagne et soutient les nombreux projets ferroviaires qui permettront d'améliorer le transport de fret et de voyageurs.

Sous l'autorité de la préfecture, la DREAL a contribué à la poursuite des études relatives à la tranchée ferroviaire couverte de Rouen rive gauche, ouvrage d'art ancien constituant l'unique desserte ferroviaire du port de Rouen. En 2019, les travaux en surface entre les ponts Guillaume le Conquérant et Corneille se sont poursuivis, sous maîtrise d'ouvrage

de la Métropole Rouen Normandie. Par mesure de sauvegarde de l'ouvrage et de sécurité publique, une voirie provisoire sur les quais bas a été créée entre les ponts Mathilde et Corneille par la Métropole et mise en service en mars 2019, permettant la fermeture à la circulation sur cette section d'ouvrage. Les études relatives à la déconstruction de l'ouvrage entre les ponts Mathilde et Corneille et au confortement de l'ouvrage entre les ponts Corneille et Guillaume le Conquérant se sont poursuivies sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau.

La DREAL accompagne également le projet de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors qui doit permettre notamment de créer une desserte fret alternative entre le port du Havre et l'Île-de-France, et ainsi contribuer à augmenter la part du rail dans la desserte fret du port du Havre. Le projet a été déclaré d'utilité publique le 18 novembre 2016, et les premiers travaux ont démarré fin 2017, pour une mise en service prévue en novembre 2020. La DREAL a contribué au traitement des divers recours et a suivi la poursuite des études et du dialogue continu, notamment dans les secteurs où l'impact du projet est le plus sensible.

La DREAL apporte son concours méthodologique et financier pour faciliter la mise en accessibilité, pour les personnes à mobilité réduite, de plusieurs gares ferroviaires de la région en application du schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmé de la région Normandie.

Sur le champ des projets portuaires, la DREAL accompagne les projets d'investissement des grands ports maritimes de Rouen et du Havre, inscrits aux contrats de plan, tels que les plateformes logistiques et le projet d'amélioration de la desserte fluviale de Port 2000, porté par le grand port maritime du Havre. En 2019, les travaux d'approfondissement du chenal, permettant la mise au gabarit « panamax » de la Seine jusqu'à Rouen, se sont achevés. Le 13 juillet 2019, le port de Rouen a réceptionné au terminal céréalier MRM, le premier vraquier de plus de 50 000 tonnes, le Sakizaya Elegance, long de 229 m et présentant un tirant d'eau de 11 m en quittant le port.

La DREAL suit également les travaux de modernisation des ouvrages fluviaux de VNF, écluses et barrages qui permettent la navigation de convois de 5 000 tonnes et une gestion hydraulique du plan d'eau permettant de garantir la navigation presque en permanence.

Vraquier sur la Seine



Valérie Guyot/DREAL Normandie

Les projets routiers

De nombreux projets d'aménagement du réseau routier national sont pilotés par la DREAL sous l'autorité de Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, avec pour objectifs principaux d'améliorer la sécurité et le confort des usager-es et de réduire les trafics automobiles dans les zones densément urbanisées des grandes agglomérations.

La DREAL a ainsi mené en 2019 plusieurs démarches d'études et notamment :

- la poursuite des études préalables à la déclaration d'utilité publique pour le projet de déviation de la RN 12, entre Mortagne-au-Perche et Tourouvre-au-Perche et entre Sainte-Anne et Saint-Maurice-lès-Charencey ;
- la réalisation des études d'opportunité pour la phase 2 de l'amélioration de la sécurité sur la RN 13, entre Valognes et Cherbourg-en-Cotentin, dans la Manche et la réalisation, en fin d'année, d'une concertation publique permettant d'acter les aménagements retenus ;
- la poursuite des études de projet de la sécurisation du boulevard périphérique nord de Caen ;
- la finalisation des études de projet de la bretelle de l'échangeur du Hamel

sur la RN 13 à l'ouest de Caen, ainsi que le lancement de l'appel d'offres des travaux .

Par ailleurs, des projets routiers en phase opérationnelle se sont poursuivis avec de multiples investissements assurés par la DREAL avec l'appui de la DIR Nord-Ouest :

- la poursuite des travaux de terrassement-assainissement-chaussées de l'aménagement de la RN 27 à son arrivée sur Dieppe, avec notamment la mise en place réussie d'une démarche exemplaire du point de vue environnemental d'évacuation des matériaux excédentaires vers l'écoquartier Flaubert à Rouen par voie ferroviaire ;
- la préparation des premiers travaux des voiries anticipées liés aux accès définitifs du Pont Flaubert en rive gauche à Rouen ;
- la fin des travaux d'assainissement du boulevard périphérique nord de Caen ;
- les travaux d'urgence d'aménagement et de sécurisation sur la RN 13 entre Valognes et Cherbourg.

L'opération de la déviation sud-ouest d'Évreux a connu un arrêt, suite à la décision du 28 février de la Cour administrative d'appel de Douai,



DREAL Normandie

Travaux de terrassement de la RN 27 (Seine-Maritime)

d'annuler l'arrêté « Loi sur l'eau ». Les travaux désormais suspendus, la DREAL a initié les démarches nécessaires à l'obtention d'une nouvelle autorisation et a mis en œuvre les démarches conservatoires, notamment la mise en service de la bretelle d'Arnières.

La DREAL accompagne aussi les projets concernant le réseau routier national portés par des collectivités (projet de bretelle Hamelin sur le périphérique de Caen) ou par les sociétés concessionnaires d'autoroute et notamment la SAPN (diffuseur d'Heudebouville dans l'Eure).

L'apport de la Loi d'Orientation des Mobilités concernant les infrastructures (LOM)

La LOM, définitivement votée le 19 novembre 2019, et son rapport annexé approuvé à l'article 1a, prévoit 13,7 milliards d'euros d'investissement de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF) sur la période 2019-2023 et fixe 5 priorités pour les années à venir, avec l'objectif de favoriser les transports du quotidien.

Ces priorités sont l'entretien et la modernisation des infrastructures routières, ferroviaires et fluviales, le traitement de la saturation des nœuds ferroviaires, l'accélération du désenclavement routier des villes moyennes et des territoires ruraux, le développement de l'usage des mobilités les moins polluantes et partagées au quotidien, le développement du report modal dans le transport de marchandises et la compétitivité des places portuaires.

2 projets normands devraient bénéficier de cette loi : la réalisation rapide du Contournement est de Rouen, et une réalisation échelonnée de la LNPN, priorisant les sections franciliennes, puis la gare de Rouen et le secteur Rouen-Barentin.



La mobilité durable

La promotion d'une politique en faveur du vélo

Présenté le 14 septembre 2018, le plan vélo prévoit de tripler la part du vélo dans nos déplacements quotidiens d'ici 2024. La DREAL Normandie est mobilisée dans le déploiement et le suivi de ce plan qui vise à positionner le vélo comme mode de transport privilégié.

Dans ce cadre, un appel à projet « vélo et territoires » opéré par l'Ademe et accompagné par la DREAL, a été lancé en parallèle du plan vélo en septembre 2018, pour lequel 14 projets normands ont été lauréats en 2019 (3 lors du 1^{er} relevé et 11 lors du 2^e relevé).

L'année 2019 est aussi marquée par l'appel à projet national visant à la résorption des discontinuités cyclables pour lequel la DREAL a un rôle d'accompagnement et de suivi des porteurs de projet et est également en charge de l'instruction des dossiers déposés. Pour cet appel à projets « continuités cyclables », 2 relevés ont été organisés aux mois d'avril et juin. 4 projets, présentés par 3 collectivités normandes ont été lauréats en 2019 pour un montant de subvention de plus de 1 600 000 €. Les projets retenus sont situés dans les agglomérations de Caen, Le Havre et Saint-Lô. Cet appel à projet devrait être reconduit en 2020.

Les véloroutes et voies vertes en Normandie

Outre le projet de véloroute voie verte entre Poilly et le Mont-Saint-Michel dans la Manche, la DREAL a principalement accompagné, en 2019, le projet de véloroute voie verte dans l'Eure entre Vernon et Les Andelys, tronçon d'environ

24 km et celui de la V33-La Seine à Vélo. Ce projet, réalisé sous maîtrise d'ouvrage du département de l'Eure, a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique le 6 novembre 2019.

La Seine à vélo

Issue du schéma national des véloroutes et voies vertes, le projet de « La Seine à vélo » relie Paris à la Manche en longeant la Seine. En 2019, a été défini le tracé dans le site classé de la boucle de la Seine dite de Château Gaillard qui a été examiné à la commission départementale de la nature des paysages et des sites du 11 juin 2019. Le parcours retenu conjugue reprise de voies existantes et création de chemins entre la Seine et les routes existantes. D'une largeur de 3 à 5 m, la piste gardera la couleur naturelle ocre-brun des granulats la constituant. Des passerelles et platelages en bois seront réalisés, accompagnés d'éléments de mobilier urbain. L'inspection des sites s'est attachée à la préservation du site, à la qualité et à la sobriété des aménagements, en particulier le long de la Seine au Petit Andely.

L'Observatoire normand des déplacements

Dans le cadre de son activité d'observation de l'évolution des pratiques de mobilité, la DREAL a publié, en juillet 2019, la troisième édition de l'observatoire normand des déplacements (ONDE). Cette publication

propose un panorama des pratiques de mobilité sur le territoire normand. À la manière des éditions précédentes, sont présentées les avancées observées en région en plus des éléments de suivi des pratiques de mobilité.



Valérie Guyot/DREAL Normandie

Appel à projet national « Transports collectifs et mobilité durable »

Dans la continuité des années précédentes, le ministère de la Transition écologique et solidaire soutient le développement des transports collectifs et accompagne les lauréats de l'appel à projet national « Transports collectifs et mobilité durable ».

Dans l'actualité 2019 en Normandie, on notera :

- la mise en service, le 25 mai 2019, du bus à haut niveau de service (BHNS) « ligne T4 » porté par la Métropole Rouen Normandie auquel l'État a participé, via l'AFITF, à hauteur de 6 650 000 € ;

Études et observatoires

La DREAL participe à un certain nombre de comités extérieurs, et notamment des observatoires locaux de transport tels que celui animé par l'Aucame sur l'agglomération caennaise ou Ommer sur l'agglomération rouennaise.

La DREAL participe également à des comités portant sur des projets structurants pour l'agglomération

- la mise en service, le 27 juillet 2019, du tramway de la Communauté urbaine de Caen la Mer. Les travaux avaient débuté début 2018 et l'État, via l'AFITF, a participé à hauteur de 23 310 000 € ;
- le lancement des travaux du bus à haut niveau de service (BHNS) entre Louviers et Val-de-Reuil, projet porté par la communauté d'agglomération Seine Eure. L'État a participé, via l'AFITF, à hauteur de 2 830 000 €.

rouennaise. C'est dans ce cadre qu'elle est invitée sur des sujets tels que la nouvelle gare de Rouen rive gauche, l'utilisation du train comme mode urbain dans l'agglomération rouennaise ou encore la construction d'un schéma directeur des mobilités pour les quartiers ouest de Rouen.

Valérie Guyot/DREAL Normandie



Tramway de Caen (Calvados)

Loi d'orientation des mobilités

Présentée le 28 novembre 2018 en conseil des ministres, la loi d'orientation des mobilités (LOM) a été adoptée le 19 novembre 2019. Cette loi a fait l'objet d'un processus inédit d'écoute et de concertation auquel la DREAL a pris part,

notamment dans le cadre des Assises nationales de la mobilité. Deux ateliers territoriaux avaient par ailleurs été organisés en région Normandie en 2017.

Pour relever l'ambition d'améliorer les déplacements du quotidien, la loi d'orientation des mobilités repose sur 3 piliers :

- investir plus et mieux dans les transports du quotidien ;
- faciliter le déploiement de nouvelles solutions pour permettre à tous de se déplacer ;
- engager la transition vers une mobilité plus propre.

Afin d'accompagner l'appropriation et la mise en œuvre de cette loi par les divers acteurs concernés, la DREAL se mobilise tout au long de l'année 2020.





Le logement et la construction

La lutte contre l'habitat indigne

La DREAL a réalisé, en 2019, la synthèse des plans pluriannuels de lutte contre l'habitat indigne existants dans les 5 pôles départementaux de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI). Cette synthèse a mis en évidence les actions prioritaires

à mener, notamment celles en lien avec les magistrats du parquet référents en matière de lutte contre l'habitat indigne. La réunion régionale annuelle, co-pilotée par la DREAL et l'agence régionale de santé (ARS), s'est tenue le 17 octobre

2019. Des interventions variées ont souligné l'implication et le dynamisme des PDLHI normands. Les deux protocoles d'accord avec les parquets d'Argentan et d'Alençon ont été présentés. Ils ont été signés, dans le département de l'Orne,

sous l'impulsion de la sous-préfète référente, dans le cadre de la lutte contre les marchands de sommeil.

Argentan (Orne)



Valérie Guyot/DREAL Normandie

La réforme des attributions de logements locatifs sociaux

En Normandie, les enjeux de rééquilibrage du peuplement des quartiers sont majeurs. Un ménage sur cinq est logé dans le parc locatif social. La DREAL a contribué à l'organisation d'un séminaire régional sur la réforme des attributions de logements sociaux, qui s'est tenu le 19 juin 2019, sous la présidence Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime.

Reflète de la dynamique partenariale forte, ce séminaire a rassemblé plus d'une centaine de participant-es dont les

représentant-es des 25 EPCI concernés par la mise en œuvre de la loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN). La loi ELAN fixe des objectifs d'attribution dans le parc locatif social en vue de favoriser la mixité sociale et de permettre l'accès au parc des ménages les plus modestes. Bailleurs sociaux, collectivités et services de l'État ont échangé pour partager les bonnes pratiques et les outils mobilisables pour contribuer au bien vivre ensemble sur les territoires de Normandie.

Le système national d'enregistrement

La DREAL assure le pilotage du système national d'enregistrement (SNE) des demandes de logement social au niveau régional. Cette application a permis de simplifier les démarches du demandeur de logement par l'attribution d'un numéro unique, d'améliorer la transparence du processus d'attribution et de mieux connaître quantitativement et qualitativement les caractéristiques de la demande locative sociale. Quatre sessions de formation à l'application du SNE ont été dispensées par la DREAL aux utilisateurs des guichets enregistreurs, en septembre 2019.



Une mobilisation importante sur le risque radon en Normandie

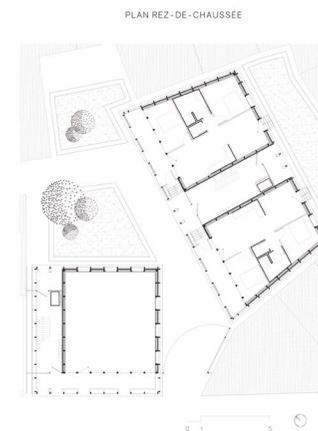
Pour informer les élu·es et les professionnel·les sur le radon, gaz naturel radioactif incolore et inodore, qui occasionne des risques similaires à du tabagisme passif, l'agence régionale de santé, la DREAL, les DDT(M) et l'autorité de sûreté nucléaire ont assuré une large information, notamment dans les départements de la Manche et de l'Orne. La DREAL a ainsi participé

à deux réunions d'information au cœur des secteurs les plus touchés, à Vire le 11 juin 2019 et à Cherbourg le 12 juin 2019. Une information sur ce risque a également été donnée lors du Comité régional des professionnels réuni le 18 juin 2019, puis lors de la réunion de la section Normandie de Qualibat en juillet 2019.

La DREAL a également participé à l'élaboration d'un guide de l'accueil du demandeur de logement social, en partenariat avec l'Union pour l'habitat social de Normandie (UHSN), dans le cadre du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information du demandeur de la Métropole Rouen Normandie. Ce guide a fait l'objet de réunions de présentation par la collectivité, avec l'appui de la DREAL et de l'UHSN, aux agent·es chargé·es de l'accueil dans les communes de la métropole.



Maquette coupe / Medium, carton bois, coco et aluminium / 1/33



Écoquartier Extrait du projet rozo, 1^{er} prix du concours

Un concours étudiant pour un bâtiment biosourcé

La DREAL Normandie a organisé un concours pour les étudiant·es de l'école nationale supérieure d'architecture de Normandie (ENSAN), intitulé « Nouveau bâtiment en matériaux biosourcés respectueux de l'environnement et agréable à vivre à la cité administrative Saint-Sever à Rouen ». Il a été demandé aux équipes d'imaginer un bâtiment complétant la rénovation de la cité administrative de Rouen au sud de la parcelle. Après une préparation de 6 mois, le concours a été lancé fin 2018 pour une remise des prix le 28 juin 2019 lors de la remise des diplômes.

Sur les 9 équipes inscrites, 4 ont déposé un projet composé d'une note descriptive et d'intention, de plans au format A0 et de maquettes.

Le jury, constitué du directeur de l'ENSAN, de professeur·es, de plusieurs architectes et de professionnel·les des matériaux biosourcés, a souligné la qualité du travail fourni par les équipes. Le premier prix a été décerné à deux étudiants en 3^e année, qui ont imaginé un bâtiment en structure bois avec remplissage de briques en terre et roseaux utilisant ainsi au maximum les ressources locales.



L'aménagement et le foncier

Des courts métrages pour une ville plus durable

La DREAL de Normandie a financé, en 2019, la réalisation de 8 courts métrages présentant des retours d'expériences de collectivités de Normandie ayant mis en place des projets d'aménagement exemplaires. Ces 8 films regroupent des témoignages de collectivités de tailles et d'enjeux différents : revitalisation de centres bourgs, résorption de friches,

développement de la mixité sociale, réalisation d'écoquartiers, etc.

Ces courts métrages ont l'ambition de guider les collectivités dans la concrétisation de leur projet par un récapitulatif illustré des points clé à intégrer.

Illustrés d'aquarelles (vues urbaines, croquis et portraits), ces courts métrages de 4 minutes évoquent chacun 1 des 8 aspects essentiels à prendre en compte dans la démarche de conception d'un projet : connaissance de son territoire, mobilisation des citoyen-nes, tissage

du lien social, équilibre des finances, valorisation du patrimoine, intégration des mobilités douces, réduction des consommations, intégration de la biodiversité.

Ces courts métrages sont à la disposition de tout public et sont consultables sur le site internet de la DREAL.



Vers un porter à connaissance automatique

A chaque prescription d'un document d'urbanisme (SCoT, PLU(i)), l'État a l'obligation de porter à la connaissance (PAC) de la collectivité, le cadre juridique et les normes qui s'imposent ainsi que les projets et études techniques, et ce, tout au long de la procédure d'élaboration qui peut durer des années.

Le projet de « PAC automatique », porté par la DREAL en concertation étroite avec les cinq DDT(M) de Normandie, consiste au développement d'un ensemble d'applications rendant possible la réalisation d'un PAC numérique de manière automatisée.

Le PAC automatique doit permettre de :

- gérer la trame générale du PAC et ses déclinaisons en fonction du contexte ;
- produire des PAC en fonction du contexte territorial et de la procédure visée par l'interrogation de bases de données géomatiques hébergées sur différents supports ;

- mettre à disposition les PAC en format numérique navigable, version interactive, et en format imprimable.

Le développement de l'outil a été lancé en septembre 2019 pour une livraison en mars 2020.



Quelques chiffres

Les écoquartiers en Normandie en 2019

5 nouvelles collectivités se sont engagées dans la démarche écoquartier en signant la charte :

- Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont, Saint-Martin-aux-Chatrains (Calvados)
- Cherbourg, Octeville (Manche)
- Saint-Léonard (Seine-Maritime)

2 projets d'écoquartiers en chantier :

- Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont (Calvados)
- Léry (Eure)

portant ainsi à

24 le nombre d'écoquartiers inscrits dans la démarche de labellisation en Normandie



Alençon (Orne)

Vers une gestion plus économe de l'espace

L'instruction ministérielle du 29 juillet 2019 vise à renforcer l'engagement de l'État en faveur d'une gestion économe de l'espace pour atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette.

La Normandie est particulièrement concernée par le phénomène d'étalement urbain et de consommation des espaces agricoles et naturels. L'artificialisation y progresse à un rythme cinq fois supérieur à la croissance démographique, selon une étude du conseil économique, social

et environnemental régional (CESER) de septembre 2018.

En appui méthodologique à la mise en œuvre des plans d'actions des préfets de département, le préfet de région doit définir une stratégie régionale de l'État fournissant un cadre commun aux actions départementales et permettant ainsi de garantir une égalité de traitement des porteurs de projet à l'échelle régionale. La DREAL contribue à l'élaboration de cette stratégie. Le travail mené est

l'occasion de conforter l'observation, la connaissance, l'analyse et l'expertise sur la consommation du foncier et de ses déterminants en Normandie. Il permettra notamment d'inventer de nouvelles méthodes et pratiques pour faciliter l'appropriation par les territoires des objectifs de gestion économe de l'espace et de déployer des leviers de portage adaptés pour un changement de paradigme de l'accompagnement des collectivités.



Le développement durable et la sobriété des consommations

Une économie toujours plus circulaire

Après l'adoption de la stratégie normande d'économie circulaire en 2018, l'État et ses partenaires du comité régional d'économie circulaire ont consacré l'année 2019 à accompagner l'émergence de projets structurants. Un appel à manifestation d'intérêt, ouvert à tous les porteurs de projets, a permis de primer 14 lauréats. De la petite structure de l'économie sociale et solidaire à la multinationale, c'est un panel représentatif d'acteurs et d'actrices de l'économie normande qui s'est engagé de façon exemplaire pour une économie plus circulaire.

Le 3 décembre, l'État et ses partenaires ont organisé les deuxièmes assises normandes de l'économie circulaire. Dans la grande halle de Colombelles, plus de 300 participant-e-s ont assisté à des conférences, dont celle de la DREAL sur la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, et des échanges sur des exemples concrets de projets circulaires. Les participant-e-s ont également pu trouver inspiration et contacts pour préparer l'avenir au milieu de plus de 40 exposant-es.

La Communauté Normande des Objectifs du Développement Durable (CNODD)

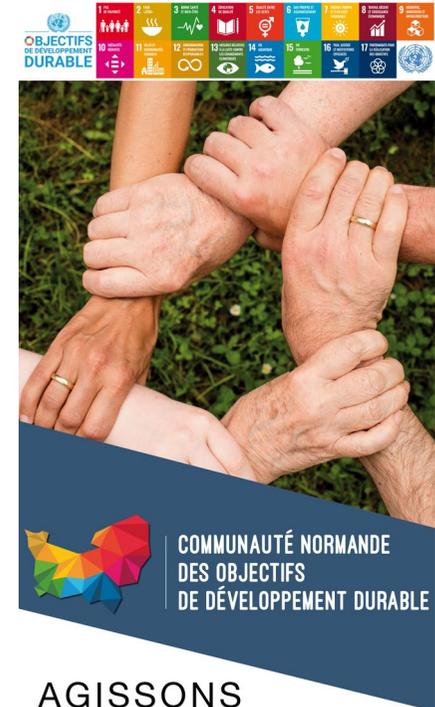
Lancée en 2018, la CNODD regroupe aujourd'hui des collectivités territoriales, des associations environnementales et d'éducation à l'environnement et au développement durable, des services de l'État dont la DREAL et des entreprises. Dans ce cadre, la DREAL développe en concertation avec ses partenaires, depuis début 2019, le 1^{er} outil numérique destiné à collecter les actions développées sur le territoire normand en faveur de l'Agenda 2030. Véritable espace collaboratif de la communauté, la plateforme a vocation à devenir la vitrine de l'engagement de la Normandie pour l'atteinte



**COMMUNAUTÉ NORMANDE
DES OBJECTIFS
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

des 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations-Unies. Elle a également pour finalité de sensibiliser aux objectifs du développement durable, de cartographier les actions à différentes échelles territoriales, par ODD et porteurs de projets, de les valoriser et de fédérer les acteurs autour de nouveaux projets liés au développement durable.

La version pré-production a été présentée lors des 3^e rencontres normandes du développement durable (RNDD), le 16 octobre 2019. Le lancement de la plateforme est prévu pour janvier 2020.



**AGISSONS
ENSEMBLE**

VENEZ SUR L'ESPACE COLLABORATIF

<https://j.mp/normandieODD>



Quelques chiffres

La DREAL soutient les associations pour la mise en œuvre d'actions pour l'éducation à l'environnement et au développement durable, enjeu prioritaire de la feuille de route nationale de l'agenda 2030.

43 projets soutenus

45 000 personnes sensibilisées

180 associations mobilisées

Le bilan détaillé est disponible sur le site internet de la DREAL

Elle a également contribué à labelliser les établissements scolaires du développement durable en partenariat avec les rectorats, à l'élaboration de la stratégie normande d'EEDD au sein de l'Espace normand de concertation pour l'accompagnement à la transition écologique, et à l'élaboration d'un plaidoyer « santé-environnement ».

Les contrats de transition écologique

Lancés en 2018, les contrats de transition écologique (CTE) traduisent les engagements environnementaux pris par la France au niveau local et visent à démontrer, par l'action, que l'écologie est un moteur de l'économie, à développer l'emploi local et à agir avec tous les acteurs du territoire, publics comme privés, pour traduire concrètement la transition écologique. Après une première phase d'expérimentation en 2018, la démarche a été étendue courant 2019.

La Normandie compte aujourd'hui 5 collectivités lauréates : Coutances Mer et Bocage, Seine Normandie Agglomération, communauté d'agglomération du Cotentin, Métropole de Rouen Normandie, communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe.

Chaque territoire lauréat a choisi les axes stratégiques de son contrat en fonction de ses spécificités et des besoins de son territoire : littoral, énergies renouvelables, économie circulaire... Les CTE sont co-construits à partir des projets locaux, grâce à la mobilisation des acteurs du territoire.



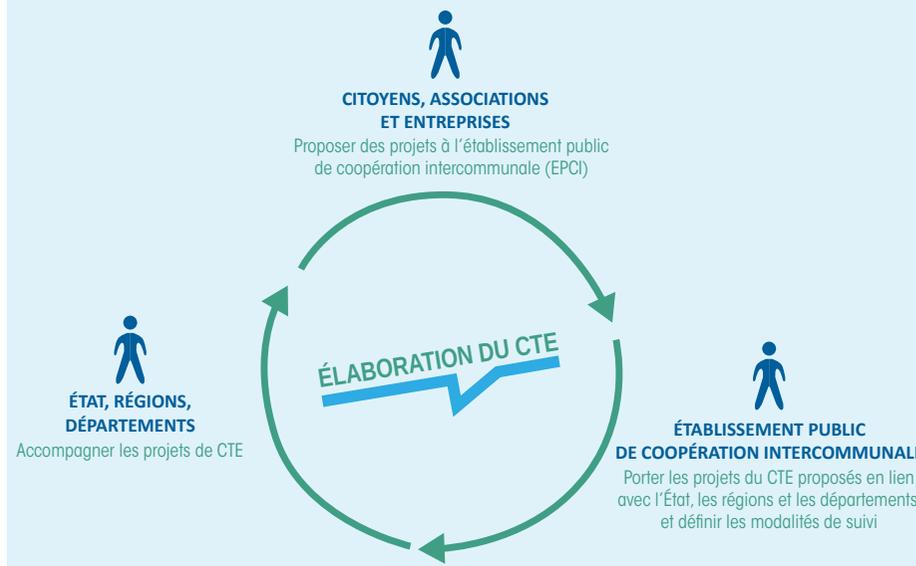
Contrat de Transition Écologique

Les lauréats ont été accompagnés aux niveaux technique, financier et administratif, par les services de l'État et ses opérateurs pour élaborer un programme d'actions opérationnel et ambitieux.

Les CTE normands entrent maintenant en phase active de mise en œuvre des actions retenues.

Une prochaine vague de lauréats est attendue courant 2020.

QUELS ACTEURS ENGAGÉS ?





L'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale en tant que démarche

L'évaluation environnementale doit être vue comme une démarche de conception d'un projet ou d'un plan ou programme qui vise à mieux prendre en compte l'environnement et la santé humaine. Cette démarche doit être initiée dès les premières réflexions. Elle se traduit notamment par :

- la réalisation par le maître d'ouvrage d'une étude d'impact ou d'un rapport environnemental ;
- la consultation de l'autorité environnementale, des collectivités et du public ;

- la prise en compte par l'autorité compétente pour autoriser le projet ou le plan ou programme des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, ainsi que les mesures de leur suivi définies par le maître d'ouvrage ;
- la décision d'autorisation elle-même.

L'évaluation environnementale permet, en particulier, d'apprécier les incidences notables d'un projet ou d'un plan ou programme sur l'ensemble des composantes environnementales :

- biodiversité
- eau
- sols
- sous-sols
- climat
- air
- paysage
- mer et littoral

en prenant en compte les interactions entre ces composantes. Elle permet au maître d'ouvrage d'intégrer les enjeux environnementaux et de santé humaine, de façon itérative, durant toute la conception du projet.

Quelques chiffres

71 avis plans/programmes

53 avis projets

104 décisions plans/programmes

210 décisions projets



Bernières-sur-Seine (Eure)

Laurent Mignaux/Terra

L'organisation de l'autorité environnementale

Compte tenu de leur nature ou de leur ampleur, certains projets, plans ou programmes sont soumis à évaluation environnementale de manière systématique. Dans la plupart des cas, c'est la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie qui rend un avis sur les évaluations environnementales de ces projets, plans ou programmes.

Créée en 2016 pour renforcer l'indépendance de l'autorité environnementale, la MRAe est composée de membres du Conseil général de l'environnement et du développement durable et de membres

associés issus de la société civile.

Certains projets, plans ou programmes de moindre importance nécessitent un examen préalable afin de déterminer si une évaluation environnementale est nécessaire. Cet examen est alors réalisé au cas par cas et se conclut par une décision du préfet ou de la mission régionale d'autorité environnementale, selon le type de projet.

Le travail préparatoire aux avis et décisions est conduit par le pôle évaluation environnementale et par certaines unités départementales de la DREAL pour le compte de la MRAe et des préfets.

L'intégration environnementale

Au-delà de la préparation des avis et décisions, la DREAL s'investit également dans l'accompagnement des maîtres d'ouvrage. Ainsi, le pôle a participé en 2019 à près de 80 réunions de cadrage. Ces rencontres avec les acteurs du territoire ont permis de rappeler tout

l'intérêt de la démarche d'évaluation environnementale et, sur chacun des dossiers, de contribuer à l'identification des enjeux, au croisement des projets, plans ou programmes et de la sensibilité environnementale des milieux susceptibles d'être impactés par leur

mise en œuvre ainsi que des enjeux de santé humaine.

La DREAL intervient également régulièrement auprès des autres services de l'État pour les accompagner sur ces sujets.

Le profil environnemental régional de Normandie

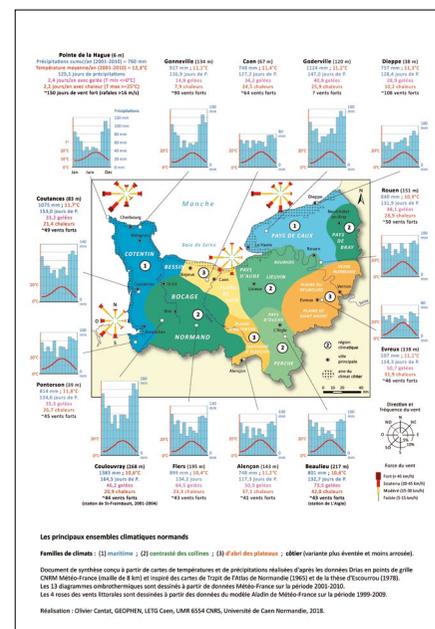
En 2019, les données portant sur le profil environnemental régional, sur le site internet de la DREAL, ont été fortement développées avec la mise en ligne :

- des cartes de prospective réalisées avec l'Université de Caen-Normandie et concernant l'évolution du climat en Normandie à l'horizon 2100, selon les 2 scénarios extrêmes du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) ;
- des cartes d'émissions de polluants atmosphériques, réalisées avec Atmo Normandie.

Ces éléments peuvent servir de référence

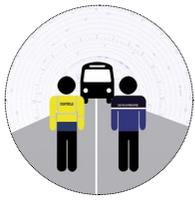
aux collectivités dans le cadre de la réalisation de leurs plans climat air énergie territoriaux (PCAET).

Des versions projets des brochures « Climat » et « Air » ont été soumises à la consultation des partenaires et acteurs du territoire. Les observations transmises permettent d'améliorer ces documents pour une publication prévue début 2020. Ces brochures pourront servir de référence pour les maîtres d'ouvrage dans la conduite de leurs évaluations environnementales, ainsi que pour les autorités décisionnaires, dont l'autorité environnementale.



Forêt d'Écouves (Orne)

Benoit Malbaux/DREAL Normandie



Les contrôles des transports et des véhicules

Après de Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, la DREAL assure au quotidien des missions de régulation du transport routier qui contribuent à la sécurité des transports et des véhicules sur les routes, au respect des règles de concurrence à l'échelle européenne et à la préservation des conditions de travail des conducteurs.

Quelques chiffres

Près de **4 800** véhicules contrôlés, dont :

- 35 % de véhicules étrangers
- 11 % de véhicules de transport de matières dangereuses
- 18 % en infraction avec un total de 2 500 infractions relevées

2 800 véhicules de tout tonnage pesés, dont plus de 36 % en surcharge

170 entreprises de transport de Normandie contrôlées

Près de **1 400** infractions relevées, dont 3 % de nature délictuelle

3 entreprises normandes sanctionnées en CTSA (Commission territoriale des sanctions administratives) pour comportement infractionniste et 2 gestionnaires pour défaut d'honorabilité.

Le contrôle des transports

Tant sur routes qu'en entreprises, des actions spécifiques de lutte contre le cabotage irrégulier, le travail illégal (dont le contrôle du détachement des salariés étrangers) et dans le domaine du déménagement ont été conduites en collaboration avec d'autres administrations.

Des contrôles particuliers ont été également menés lors de certaines manifestations importantes (Armada Rouen - Coupe du monde de football au Havre) en lien avec les comités anti-fraudes sur le transport de voyageurs et les voitures de transport avec chauffeur (VTC).

Enfin, dans le cadre du contrôle du transport de matières dangereuses, des actions spécifiques de contrôle avant tir d'artifices ont été effectuées cet été pour examiner les conditions de transport des artifices de divertissement.

Les entreprises de transport - Registres

En Normandie, plus de 3 500 entreprises sont recensées aux registres des professionnels du transport (marchandises, voyageurs et commissionnaires). En 2019, la DREAL a enregistré près de 250 nouvelles inscriptions pour un peu moins de radiations d'entreprises.

Autour de 350 attestations de capacité professionnelle ont été délivrées, principalement pour le transport lourd. Par ailleurs, 8 centres de formation professionnelle pour les conducteurs routiers ont vu leur agrément pour le transport de marchandises voyageurs, renouvelé en 2019.



Le 30 septembre, les contrôleurs ont participé avec la DIRECCTE et les forces de l'ordre à une opération de contrôle nationale.

Valérie Guyot/DREAL Normandie

Dématérialisation

En 2019, près de 300 demandes dématérialisées ont été effectuées auprès du registre des transports. Elles concernent les demandes de renouvellement de licence, de copie conforme supplémentaire et d'attestation de capacité.

Quelques chiffres

358 centres de contrôle technique de véhicules légers, (dont 12 centres qui ont fait l'objet d'un nouvel agrément) en Normandie

- 90 centres contrôlés
- 235 contrôleurs supervisés de façon inopinée
- 17 centres sanctionnés effectivement via la suspension de l'agrément du centre et/ou du contrôleur (+ 1 autre centre en cours de procédure)

26 centres de contrôle technique de poids-lourds

- 7 centres contrôlés
- 20 contrôleurs supervisés

Près de **50** contrôles de véhicules déjà réalisés par les contrôleurs des centres ont été renouvelés en présence des agents de la DREAL



Véhicule importé non conforme – Opération de réception

Christine Nègre/DREAL Normandie

Le contrôle des véhicules et des centres de contrôle

Sous l'autorité des cinq préfètes ou préfets de département, la DREAL est chargée de la surveillance des centres de contrôle technique de véhicules légers (CCTVL) et de poids-lourds (CCTPL) dans l'objectif de vérifier la qualité et la fiabilité des contrôles réalisés. Dans le cadre des homologations et des réceptions de véhicules, la DREAL atteste de la conformité du véhicule aux réglementations concernant les exigences techniques applicables pour la sécurité et les émissions polluantes.

En 2019, la DREAL a réalisé une vingtaine de réceptions par type de véhicules construits en série, auprès des constructeurs de véhicules de la région (véhicules agricoles en particulier) et près de 1 000 réceptions à titre isolé de véhicules construits à l'unité, de véhicules importés ou de véhicules modifiés après immatriculation.

Il a également été établi près de 1 000

certificats d'agrément pour des véhicules de transport de matières dangereuses et une douzaine d'attestations d'aménagement pour des transports en commun de personnes.

À noter que les 3 organismes agréés pour le contrôle des citernes de transport de matières dangereuses ont fait l'objet de 7 contrôles inopinés.

L'animation du secteur des transports

La DREAL contribue, au travers de différentes démarches, à l'animation du secteur des transports.

- En 2019, une trentaine d'entreprises de transport routier ont signé la charte d'engagement volontaire de réduction des émissions de CO₂ et 1 nouvelle entreprise a obtenu le label « Objectif CO₂ ».
- Une réunion d'information et d'échanges sur le GNV et le bio-GNV a été organisée le 15 novembre à l'Abbaye du Valasse, à destination des transporteurs. Un document de communication, réalisé par la DREAL, a permis de valoriser les informations présentées.

L'observatoire social des transports a publié son tableau de bord annuel, ainsi qu'une brochure sur l'analyse, sur 5 ans, des accidents routiers impliquant des véhicules utilitaires légers en Normandie.





La connaissance, l'appui aux projets et le numérique

Accompagner la transformation numérique au bénéfice des territoires et des citoyen·nes

2019 aura vu la finalisation de trois projets d'envergure visant à simplifier, former et acculturer.

Le nouveau site internet « Données environnementales pour mon projet en Normandie » <https://demp.dreal-norm.fr/>, consultable depuis novembre, a été développé après une démarche de design de service menée avec des porteurs de projets. Il leur propose une aide pour préciser et adapter l'insertion environnementale de leur projet. Ce site, financé par le Commissariat général au développement durable, sera abondé en continu avec les sujets instruits par la DREAL.



La DREAL a finalisé le développement, sous logiciel libre, d'un module SIG qui permet de visualiser les zones d'effets des installations classées en cas d'accident industriel.

La DREAL a participé activement avec la CRIGE Normandie à la conception d'un cours en ligne (MOOC) à destination des collectivités sur la gestion des adresses par les communes, diffusé sur France université numérique fin 2019.

La DREAL participe à la communauté numérique animée par le SGAR, espace régional d'échanges de pratiques et d'acculturations mutuelles inter-services de l'État en Normandie. Enfin, la DREAL a construit un plan de transformation numérique #NumériqueEnDREAL visant à favoriser l'appropriation des outils, méthodes et enjeux liés au numérique dans son action quotidienne.

Promouvoir, assembler et animer la connaissance

L'application de gestion interactive locale des études, AGILE, développée en 2018 par la DREAL Normandie et le SNum est maintenant utilisée par 12 DREAL.

Au delà de la gestion du programme d'études pour DREAL, DDT-M et DIRM, la base nationale AGILE, structurée, interrogeable et collaborative, facilite les échanges thématiques et les collaborations inter-services. AGILE, basée sur des besoins utilisateurs, a continué son évolution en 2019 pour intégrer toute la chaîne de production des études jusqu'à leur publication.

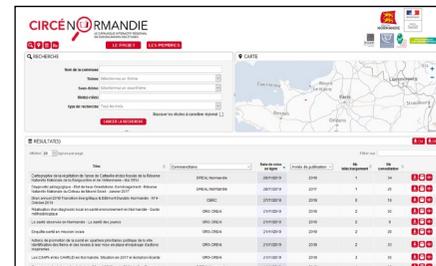
Le catalogue interactif régional de consultation des études, CIRCE, développé avec la Région Normandie a été présenté

aux « Rendez-vous de l'Insee » l'été 2019. 30 structures y cataloguent leurs publications normandes.

La DREAL travaille à faciliter l'accès aux données ministérielles.

L'internaute accède à des bases détaillées, des tableaux de synthèse, des analyses et des études, notamment celle publiée au 2^e semestre 2019 sur la précarité énergétique, en partenariat avec l'Insee. Les données de production d'énergies renouvelables (éolien terrestre et méthanisation) sont publiées par cartographies dynamiques. Un observatoire photographique du paysage ainsi qu'une cartographie des systèmes d'information métier, CartoSI ont été mis en ligne également en 2019.

Les partenariats sont privilégiés pour tous ces travaux sur le management de la connaissance, avec les universités de Caen et de Rennes, le Cerema, l'Insee et l'AFB notamment.



Quelques chiffres

260 séries de données géographiques librement accessibles au grand public dont 46 recensées dans "data.gouv.fr"

300 commandes cartographiques traitées

Plus de **100** services de téléchargement de données et de visualisation mis à disposition du public

63 000 visites sur la rubrique données du site internet

2 200 fiches études disponibles sur AGILE

1 100 études cataloguées sur le catalogue des études normand accessible au grand public, CIRCE (dont 200 versées en 2019)

100 références documentaires saisies dans SIDE, portail national d'information sur l'environnement du ministère

21 000 boîtes d'archives transférées pour la DDTM du Calvados

20 mètres linéaires d'archives numérisées

6 procédures dématérialisées sur demarches-simplifiees.gouv.fr

2 800 inscrits au MOOC « La gestion des adresses par les communes » porté sur FUN élaboré avec la CRIGE et en collaboration avec le CNFPT



L'Orne et le lac de Rabodanges (Orne)

Marc Heller

Investir les sujets d'avenir

La DREAL a investi en 2019 des sujets d'avenir en approfondissant la connaissance sur les thématiques du changement climatique et des nouvelles mobilités.

Le programme de recherche « Rivages normands 2100 » a été lancé en 2019 en partenariat avec l'université de Rennes, l'agence de l'eau Seine-Normandie, la région Normandie et des collectivités locales de la Manche et du Calvados. D'une durée de 4 ans, il vise à modéliser

les effets du changement climatique sur les inondations par remontées de nappes phréatiques et la migration du biseau salé sur la bande arrière-littorale normande, et à analyser les impacts socio-économiques en matière de zones urbanisées, de captages d'eau potable et d'agriculture.

Des études plus ponctuelles ont également été lancées pour valoriser les données disponibles en DREAL :

- une étude des évolutions des

températures des cours d'eau, paramètre essentiel de leur écologie, pouvant être régulé par les aquifères (publication dans la revue Géologues en décembre 2018 et poursuite des travaux en 2019) ;

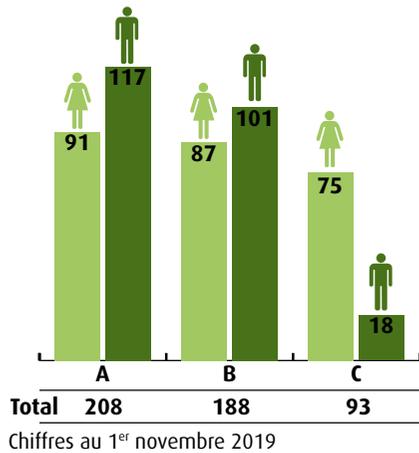
- une étude semestrielle des immatriculations de véhicules neufs, permettant d'analyser les tendances de report des usagers vers les mobilités décarbonées.



Les fonctions supports



Répartition des effectifs par catégorie et par sexe



Le passage à RenoiRH

Le passage à un nouveau système d'information interministériel des ressources humaines a été le fait marquant de l'année 2019 pour les services en charge des ressources humaines au sein de la DREAL. Le nouvel outil, RenoiRH pour renouveau des outils informatiques relatifs aux ressources humaines, a été déployé au sein de nos ministères en juin 2019.

Ce nouveau logiciel RH assure, d'ores et déjà, la gestion administrative et financière du personnel du MTES et du MCTRCT. Dans un proche avenir, il

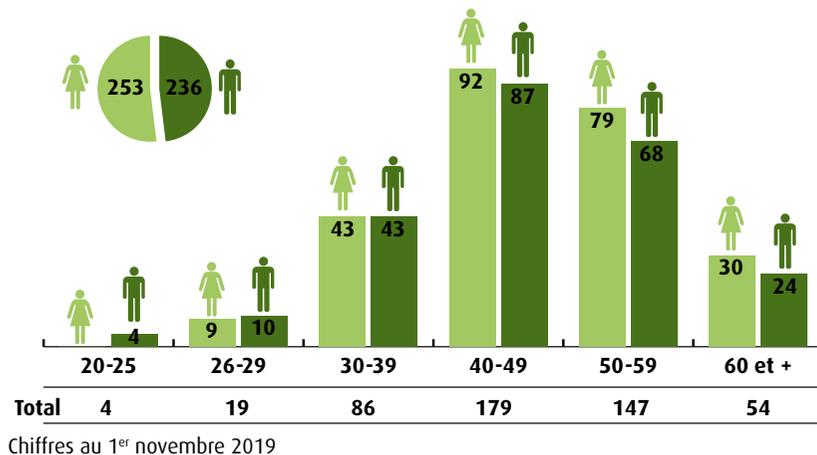
permettra également le suivi des effectifs et des mutations.

La DREAL a piloté le déploiement de l'outil auprès des services employeurs de Normandie au cours du premier semestre. Une équipe de 6 formateurs et formatrices a assuré 19 séances de 2 à 8 jours de formation. 103 agent·es en charge des processus RH ont été formé·es aux différents modules du logiciel RenoiRH. Depuis le mois de juin 2019, tous les personnels du ministère sont gérés avec ce nouvel outil pour leur position

administrative et pour leur paye. Grâce aux travaux de préparation réalisés par les services, le changement de SIRH s'est bien passé.

La prochaine étape du déploiement de RenoiRH concerne le cycle de mutation de septembre 2020, avec l'ouverture du portail agent qui permettra à chaque agent·e de gérer et suivre ses souhaits de mutation. Par la suite, l'agent·e aura accès à ses données personnelles et pourra ainsi communiquer avec son bureau de ressources humaines de proximité.

Répartition des effectifs par âge et par sexe



BOP DREAL Normandie	Dotation 2019 (M€ en AE)
Urbanisme-Territoires et Amélioration de l'Habitat	363 607 €
Paysages-Eau-Biodiversité	5 121 137 €
Prévention des risques	691 380 €
Seine-Normandie	414 659 €
Infrastructures et services de transports	29 751 914 €
Sécurité et éducation routières	0 €
Énergie, climat et après mines	1 833 967 €
Commissariat général au développement durable	206 469 €
Partenariat associatif, action sociale et médecine de prévention	267 084 €
Fonctionnement courant	1 447 442 €
Immobilier : loyers budgétaires et externes	177 934 €
Immobilier : autres dépenses	627 812 €
Masse salariale et dépenses de personnel	64 930 000,00
Total	105 833 405 €

Un nouveau règlement intérieur ARTT

Depuis la création de la DREAL Normandie au 1^{er} janvier 2016, les deux règlements intérieurs ARTT de la DREAL de l'ex Basse-Normandie et celui de la DREAL de l'ex Haute-Normandie continuaient à s'appliquer. Un nouveau règlement intérieur a été finalisé cette année, en associant le comité technique dans toutes les phases de construction. Présenté aux agent-es en novembre et décembre, il sera mis en œuvre au 1^{er} janvier 2020 et le même logiciel de gestion du temps de travail E-temptation s'appliquera à l'ensemble des sites de la DREAL. Un plan de communication a été conçu pour accompagner les agent-es dans son application, complété par des sessions de formation à l'outil numérique.

- Mise en place du prélèvement à la source en janvier 2019 et actualisation du taux de prélèvement en septembre 2020. Aucun incident n'a été à déplorer lors du déploiement du dispositif.
- Mise en place de la dématérialisation des bulletins de paye en septembre 2019 après une période de transition de quelques mois. Désormais, chaque agent-e du ministère, fonctionnaire ou non, peut consulter ses bulletins de paye sur le site de l'ENSAP, après y avoir créé un compte.



Présentation du nouveau règlement intérieur

Le document unique d'évaluation des risques professionnels

Le document unique d'évaluation des risques professionnels a pour objectifs d'homogénéiser les méthodologies d'évaluation des risques et de réaliser un programme de prévention unique pour l'ensemble de la DREAL Normandie.

Ce chantier, associant le CHSCT et des groupes de travail spécifiques par unités de travail, a abouti à un projet concerté comprenant 21 tableaux d'évaluation des risques professionnels.

Quelques chiffres

3 167 mètres linéaires d'archives de la DREAL ont été versés à la Direction des archives départementales ou éliminés, dans le cadre des travaux préalables à la rénovation de la cité administrative de Rouen

-20 % de consommation de papier grâce à la généralisation de l'impression sécurisée en passant de 37 à 28 photocopieuses rattachées à un serveur unique

10 % de télétravailleurs et télétravailleuses à la DREAL en 2019



Le management qualité - environnement et la communication

Le temps fort de la qualité en 2019 : la labellisation Marianne de l'ensemble des services de la DREAL

L'année 2019 marque un changement d'échelle important pour la DREAL puisque l'ensemble des services du siège en relation avec des usager-es externes, répartis à Rouen et à Caen, ainsi que l'unité départementale de l'Orne, se sont engagés dans la démarche de labellisation Marianne.

Jusqu'à présent, été déjà labellisés les unités départementales du Calvados, de l'Eure, du Havre, de la Manche et de Rouen-Dieppe. Suite à son audit, en septembre, l'auditrice externe a proposé à l'AFNOR l'attribution du label Marianne de l'ensemble des services de la DREAL.

Des usager-es globalement satisfait-es

La 3^e édition du baromètre externe, lancée fin 2018, a permis de recueillir les remarques et suggestions des usager-es. Plus de 2 500 « parties intéressées », bénéficiaires ou interlocuteurs de la DREAL, ont été consultés par mail. Le résultat est très satisfaisant puisque la DREAL recueille une perception à

7,8 sur 10. Les points forts les plus cités portent sur la disponibilité des interlocuteurs, l'expertise et l'appui technique. Les points forts les moins souvent cités sont la contribution au développement soutenable du territoire et le management des délais.

La DREAL lauréate de l'appel à projet du fonds en faveur de l'égalité professionnelle

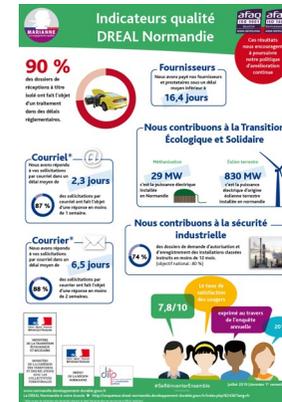
Le projet porte sur la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et a obtenu un financement de 22 000 € permettant de faire appel à deux cabinets spécialisés sur ces questions. Une phase d'identification et de qualification des situations de violences sexistes et sexuelles est réalisée sur la base d'entretiens individuels et d'entretiens de groupes. Un recensement des ressources de formation et de sensibilisation disponibles et à adapter au contexte professionnel de la DREAL est réalisé. L'objectif visé est la réalisation de sessions de formation adaptées au contexte de la DREAL pour l'ensemble des encadrantes et encadrants, soit plus de 120 personnes.

Quelques chiffres

Ecoresponsabilité

14,5 kg de bouchons de plastique déjà récupérés en juillet 2019 contre 8,5 kg en 2018

25 kg de piles et accumulateurs récupérés sur le 1^{er} semestre 2019.



Indicateurs

Dans le cadre de son système de management de la qualité de l'accueil des usager-ères, et en cohérence avec les orientations gouvernementales sur l'information des citoyen-nes quant aux performances de l'administration, la DREAL diffuse, depuis 2018, des



indicateurs d'activité portant sur des politiques publiques portées par la DREAL (prévention des risques technologiques, développement des énergies renouvelables, etc.) et sur son fonctionnement (délais de paiement de ses fournisseurs).



Séminaire #SeRéinventerEnsemble

Valérie Guyot/DREAL Normandie

Déclinaison du projet de transformation ministériel #SeRéinventerEnsemble en Normandie

En matière d'animation des politiques ministérielles dans la région, le séminaire « #SeRéinventerEnsemble » a réuni 140 cadres des services de l'État et des opérateurs, le 7 mars 2019, au stade Océane au Havre.

Le MTES et le MCTRCT ont engagé une démarche de transformation ministérielle, déterminante pour construire l'avenir. Il s'agit de contribuer dans les années qui viennent à la transformation d'un modèle sociétal, écologique et solidaire qui innove l'ensemble des territoires en

impliquant les concitoyen-nes et tous les partenaires, qu'ils soient économiques, publics ou associatifs.

Quatre priorités en Normandie ont été retenues et ont fait l'objet de plans d'actions pluriannuels :

- la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables, notamment marines, et le pacte territorial de transition écologique et industrielle du Havre-Seine-Métropole prévu pour accompagner la fermeture de la centrale au charbon,
- la restauration de la biodiversité, de la qualité des cours d'eau et la biodiversité aquatique,
- la gestion du trait de côte et la prévention des risques de submersion marine,
- la préservation et le développement des compétences techniques « métier » dans les services, les compétences managériales des cadres, la gestion prévisionnelle des effectifs et des compétences.

La communication

Attentive au bien vivre ensemble, la DREAL organise des moments de rencontre, de partage et d'échanges. Cette année, les agent-es se sont retrouvés au Havre pour la cérémonie des vœux et à Caen, pour une assemblée générale consacrée au développement durable lors de laquelle un ancien membre du GIEC a exposé les impacts du changement climatique sur le littoral. En mai, les cadres ont travaillé sur les feuilles de route découlant des 4 sujets prioritaires en Normandie tandis que les encadrant-es ont planché, en octobre, sur le management, le recrutement, l'évaluation et l'accompagnement.

Moment marquant cette année à Rouen, l'Armada de la liberté s'est déroulée du 6 au 16 juin. Les services de l'État ont bénéficié, pour la première fois, d'un stand durant les 10 jours de l'évènement. La DREAL a participé à cet évènement en investissant ce stand pour une journée, le mardi 11 juin, consacrée à la présentation de la richesse de la biodiversité dans l'estuaire de la Seine à travers un quiz et un jeu de l'oie ! Plus de 500 personnes ont visité le stand et 227 personnes ont participé au quiz. Un beau résultat pour une première !



Les publications

Atlas
NORMANDIE 2019

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES ET DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Panorama de l'électricité renouvelable en 2018
En Normandie

Jun 2019

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Unité paysagère
4

ATLAS DES PAYSAGES DE L'ORNE
Les grandes vallées encaissées du Pays d'Auge

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Leroseau normand symbole de nature et de culture

Éditorial
N° 7 - Décembre 2019

Les paysages normands évoquent souvent ces maisons chaumières, entourées de vergers baignant dans la brume. Ces atmosphères typiques et mystérieuses ont inspiré de nombreux peintres et écrivains célèbres comme Victor Hugo et Claude Monet. Symbole de la culture normande, la chaumière est née il y a bien longtemps d'un esprit ingénieux et de la proximité de la ressource première : le roseau.

L'estuaire de la Seine présente justement une roseillerie particulièrement remarquable, en grande partie classée en tant que réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine. Ce numéro de la lettre de l'estuaire vous propose de découvrir le roseau normand, son rôle dans les écosystèmes naturels, son utilisation et sa récolte en estuaire de Seine.

Olivier Morzelle
Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Le saviez-vous ?
Certains toponymes du nord de la France portent le sens de « roseillerie » : Robecq, Roubaix, Rebecq, Rebas. Le terme chaume vient de chaumier, un mot latin signifiant roseau. Les anthropologues estiment que les premiers toits en chaume sont apparus il y a plus de 6 000 ans, dans des régions agricoles pour les toits en paille et dans les régions marécageuses pour les toits en tige de roseau.

La maison en toit de chaume, aussi appelée chaumière, est le témoignage d'un savoir-faire régional. Son architecture typique provient des ressources locales. L'ossature et les colombages sont issus des bois voisins, les tiges de roseaux issues de la vallée de Seine couvrent son toit, les fondations de la chaumière et son sous-bassement proviennent, quant à eux, du silex et des blocs de calcaire du sous-sol environnant. Ces maisons traditionnelles sont visibles le long de la « route des chaumières », itinéraire touristique suivant les bords de la Seine, développé par le parc naturel régional des bocues de la Seine Normandie.

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Septembre 2019

Note de conjoncture sur les immatriculations de véhicules neufs en Normandie
Situation au 30 juin 2019

N°4

Les ventes de véhicules diesel poursuivent leur baisse en 2019

Édito
Cette note semestrielle de conjoncture a pour objectif de mettre à disposition de tous une information synthétique sur les immatriculations neuves en Normandie. En juin 2019, plus de 27 700 véhicules neufs ont été immatriculés en Normandie. Parmi ces immatriculations neuves, les ventes de voitures particulières et commerciales en représentent plus de 72 %.

Paragraphe
Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Immatriculés	juin 2019	juin 2018	juin 2019
	Nombre	Part	Evolution
Gazole	5 662	39,7%	-32%
Essence	10 762	64,9%	+1%
Hybride	540	3,3%	+2%
Électrique	195	1,2%	+18%
Autres motorisations	11	0,1%	+80%
Total	16 520	100,0%	+1%

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Édition 2019

Observatoire Social des Transports
OST
Normandie

Tableau de bord normand

Jun 2019

Accidentologie
Bilan des incidents industriels survenus en 2018 en Normandie

Éditorial
Les installations classées pour la protection de l'environnement présentent des risques technologiques qui doivent être maîtrisés pour ne pas entraîner d'impact irréversible sur les hommes et les animaux et leur environnement. Le Code de l'environnement, les textes nationaux et les arrêtés préfectoraux adaptés à la situation particulière de chaque établissement, constituent un cadre réglementaire visant à prévenir tout dysfonctionnement pouvant avoir un impact à l'extérieur de site.

Malgré cela, des incidents / accidents industriels surviennent. En plus de contribuer à la gestion des conséquences de l'événement, la DREAL incite les industriels à en comprendre les causes profondes et à prendre les dispositions efficaces pour éviter que de tels événements se reproduisent. Elle alimente également la médiathèque interactive de références en accidentologie industrielle du Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARRPI) du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

La Normandie, qui présente un tissu industriel particulièrement dense avec 99 établissements Seveso, n'est pas exempte d'accidents / incidents industriels. Une saisine a été émise à l'inspection des installations classées en 2018, en application de l'article R. 512-69 du Code de l'environnement. Cela va d'un accident mortel qui est à déplorer, à de simples dysfonctionnements sans impact humain, économique ou sur l'environnement.

Face à ces constats, la DREAL a défini et mis en œuvre, en 2018, un plan d'actions régionales portant sur l'accidentologie qui est poursuivi et renforcé en 2019.

Philippe BERG
Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie
www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Engagements Volontaires pour l'Environnement (EVE)

Ce programme intègre les dispositifs d'engagements de réduction des émissions de GES de l'ensemble des acteurs de la chaîne du transport et de la logistique.

Une association et des organisations professionnelles

AUT **CGI** **FNTR** **FNTV** **OTRE** **TLF**
pour vous sensibiliser et vous informer

Un site internet www.eve-transport-logistique.fr

pour présenter le programme EVE et accéder aux sites spécifiques aux dispositifs objectifs CO₂ et FRET 21 : www.objectifco2.fr fret21.eu

Un chargé de mission Eco CO₂

Andrew Paly andrew.paly@ecoco2.com
tél. 07 84 44 04 00

pour vous accompagner gratuitement en Normandie

EVE

Un dispositif objectif CO₂
comportant

Un label

pour les entreprises de transport de marchandises pour valoriser vos résultats

Une charte

pour les entreprises effectuant du transport public de voyageurs pour vous aider à progresser

Un dispositif EVCOM
pour les commissionnaires

Un dispositif FRET 21
pour les chargeurs

Le PPRN

Le Plan de Prévention des Risques Naturels

Document réglementaire élaboré sous l'autorité du préfet de département, le plan de prévention des risques naturels vise à définir les zones exposées aux risques. Le PPRN ne constitue ni un programme d'aménagement, ni un programme de travaux, il réglemente l'aménagement et l'usage du sol pour protéger les personnes, les biens et l'environnement. Il peut prescrire des travaux pour réduire l'exposition aux risques.

Qu'est-ce qu'un risque ?

L'aléa est la manifestation d'un phénomène naturel de fréquence et d'intensité données.

L'exposition est l'ensemble des personnes, biens, équipements et patrimoine, activités, etc. susceptibles d'être affectés par un phénomène naturel.

La vulnérabilité mesure l'inverse de conséquences dommageables possibles sur les expositions.

Le risque est le produit d'un aléa et d'un enjeu.

Qu'est-ce qu'un PPRN ?

Ses objectifs

- Prendre en compte les risques dans les décisions d'aménagement du territoire
- Réaliser la vulnérabilité des personnes et des biens
- Sensibiliser et informer la population sur les risques encourus et les moyens de protection et de prévention.

Le PPRN ne vise pas seulement à limiter le risque mais aussi à l'anticiper.

Le PPRN identifie les zones exposées directement ou indirectement aux risques. Pour chaque aléa, il définit ensuite des règles de modes d'aménagement, d'urbanisme et de construction. Il peut inclure des travaux pour réduire la vulnérabilité du territoire.

Son contenu

Le PPRN est constitué d'une note de présentation, de documents cartographiques et d'un règlement.

Procédure d'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels

Synthèse des bonnes pratiques pour améliorer l'acceptabilité des projets éoliens en Normandie

Synthèse des travaux de Camille Badegert (étudiante Science-Po Rennes) dans le cadre d'un stage au sein de la DREAL (octobre 2016 - mai 2017).

Bonnes pratiques en matière d'analyse territoriale

L'étude du paysage

Le paysage est « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (Convention européenne du paysage).

Le paysage, c'est donc un élément matériel, le territoire, et représentatif de la manière dont cette partie du territoire est perçue par les acteurs locaux. Ce que l'on se donne comme objectif, ce n'est pas la somme de perceptions individuelles, mais la diversité des perceptions, leur prégnance dans la société et les systèmes de valeurs auxquels elles renvoient.

Pour cela, il faut :

- Passer d'une approche esthétique à une approche démocratique du paysage.
 - Déterminer si le paysage tel qu'il est perçu par les populations locales peut être compatible avec les éoliennes.
 - Réaliser une première lecture par un paysagiste pour déterminer les caractéristiques du paysage, à compléter des entretiens avec la population locale pour une analyse qualitative.
 - Engager un dialogue avec les populations locales autour de phénoménologies.
- Inscrire le futur parc éolien dans un projet de territoire qui fasse l'objet d'un dialogue local.
 - Comprendre comment les habitants souhaitent voir le paysage évoluer pour étudier la compatibilité de ce dernier avec des projets éoliens.
 - Adopter une vision prospective en engageant au début entre les acteurs locaux sur un projet de territoire commun.
 - Inscrire le projet éolien dans une offre de tourisme vert avec des sentiers de promenade au pied des éoliennes, des parcours pédagogiques ou de découverte...

La prise en compte des enjeux de biodiversité

Une faune de projet, les enjeux liés à la biodiversité ne constituent pas un facteur déterminant dans le choix de la zone d'implantation : c'est souvent une fois celle-ci déterminée que les enjeux de faune et de flore entrent en compte. De plus, les études d'impact ne prennent pas suffisamment appui sur les études et les suivis des parcs à proximité.

Les enjeux de l'implantation d'une gare nouvelle

Synthèse

Avril 2019

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

L'Observatoire Normand des Déplacements

L'ONDE

juillet 2019

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Quelques chiffres

Statistiques du site internet :

212 405 visites

548 432 pages vues

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

Notice d'utilisation

Actualisé le 9 juillet 2019

Inventaire des zones humides et des milieux prédisposés à la présence de zones humides

Résumé

L'inventaire des zones humides de Normandie est le fruit d'un partenariat coordonné par la DREAL.

Ses données sont accessibles sur son site internet : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/> sous forme de cartes au 1/25 000 et d'une base de données.

La cartographie est établie sur le terrain, selon des approches naturalistes (botanique et pédologie), ou par photo-interprétation. Afin d'aider au diagnostic terrain, la DREAL met en ligne également un modèle de prédiction de la présence de zones humides.

Ces données sont sous licence « Licence Ouverte » version 2.0. <https://www.etalab.gov.fr/licence-ouverte-sous-bienveillance>

Les données, publiées à l'échelle du 1/25 000, sont régulièrement mises à jour. La cartographie initiale a été notifiée aux communes par voie préfectorale. Les mises à jour ne le sont pas.

L'inventaire des Zones Humides : méthode d'élaboration

L'inventaire des zones humides est réalisé par deux approches différentes et complémentaires : le terrain et la photo-interprétation.

La photo-interprétation

La cartographie par photo-interprétation est établie à une échelle proche du 1/1 000 à partir des orthophotographies départementales. Ces orthophotographies sont des images aériennes verticales, rectilignes, géométriques et pondérées notamment par l'ENVI. De par leur qualité, lorsque la végétation naturelle s'organise, leur exploitation permet le diagnostic d'un grand nombre de zones humides, tout particulièrement les jonchaies.

En photographie aérienne, les zones humides disposent d'une signature particulière qui permet de les repérer et les cartographier. En exemple à gauche sur l'image ci-dessous se voit une zone humide se distinguant de par son faciès gris foncé plus ou moins marbré.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

PRODUCTEURS DE DÉCHETS TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR

Les présentes fiches ont pour but de donner les principales clés de la réglementation déchets aux inspecteurs des installations classées en charge du contrôle des producteurs de déchets classés au titre des ICPE.

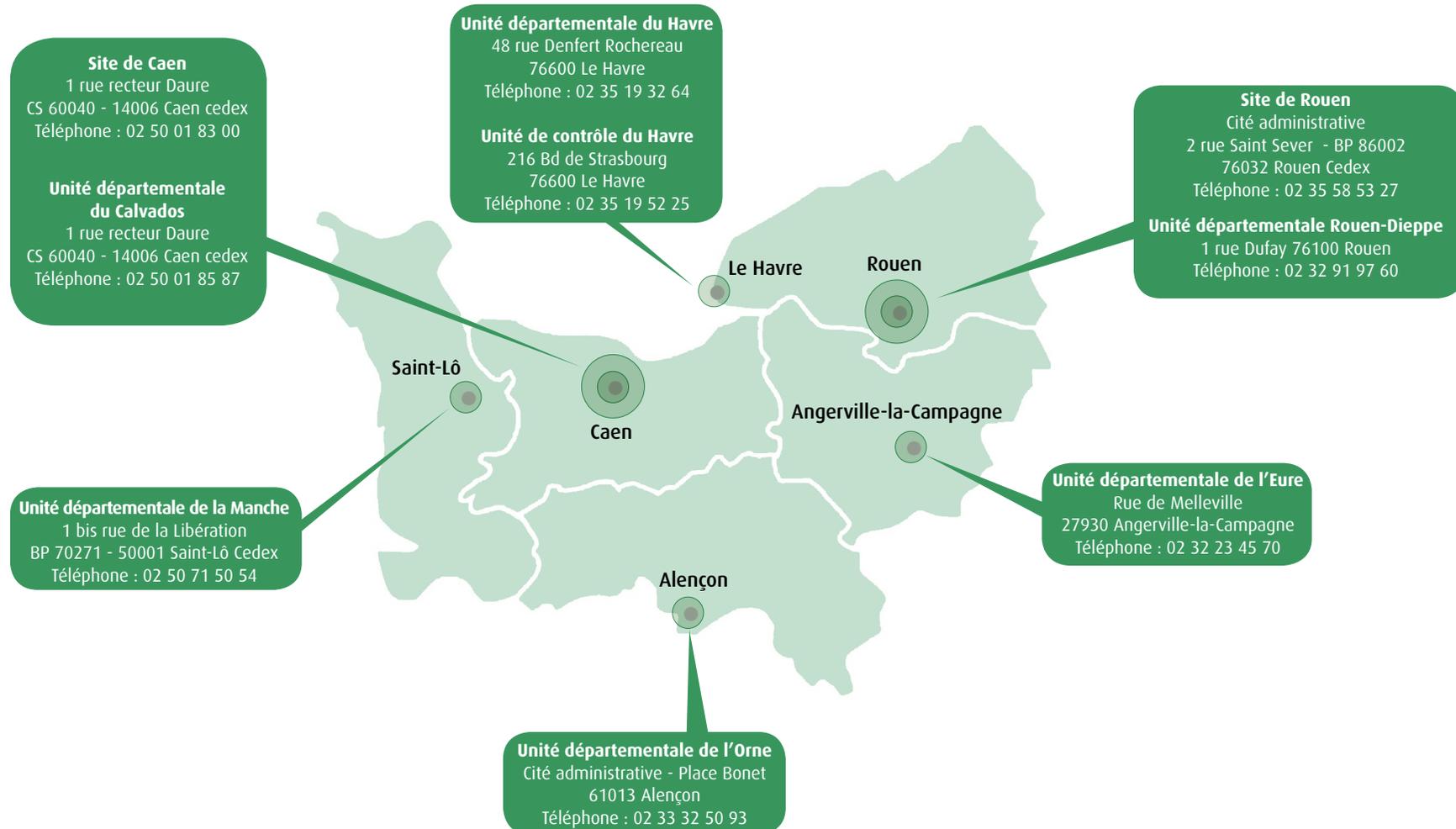
Les références réglementaires sont celles du titre IV du livre V de la partie 1 du code de l'environnement (articles L.541-1 et suivants) dite couramment « Partie déchets du CE » par opposition au titre I de l'ICPE », (articles L.511-1 et suivants).

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie



La localisation de nos implantations et l'organigramme

Coordonnées de nos huit implantations



- Directeur de projet « Appui aux projets économiques majeurs »**
Benoît HAUCHECORNE - 02 50 01 82 01
- Directeur de projet Parcs éoliens en mer**
Damien LEVALLOIS - 02 50 01 84 64
- Chargée de mission Vallée de la Seine**
Geneviève QUEMENEUR - 02 50 01 83 04
- Mission Communication**
CM : Yves ANGELLA - 02 50 01 82 85
CMAJ : Fabienne DIEUSET - 02 35 58 56 44
Adj.CM : Véronique MARTINS - 02 35 58 54 79
- Mission Qualité Environnement et Appui**
Emmanuel GOUJON - 02 35 58 55 23
- Responsable Sécurité Défense**
Franck INVERNIZZI - 02 35 58 55 11
- Conseillère Sécurité Prévention**
Karine LADIRAY GONCALVES - 02 35 58 55 73

Direction

Directeur
Olivier MORZELLE - 02 35 58 54 62

Directeurs adjoints
Philippe PERRAIS - 02 35 58 52 79
Karine BRULÉ - 02 35 58 55 97
Yves SALAÜN - 02 35 58 53 31

Service du Pilotage Régional (SPR)
CS : Jean-Pierre BRASSELET - 02 35 58 54 35

<p>Bureau de l'Appui au Pilotage Régional Edith NUGUES - 02 35 58 56 23</p> <p>Pôle Régional du Développement des Compétences Corinne FÉCAMP - 02 35 58 54 47</p> <p>Pôle Support Intégré de la Gestion Administrative et de la Paye Jocelyn DUBUC - 02 50 01 82 05</p>	<p>Bureau Régional du Service Social Vanina HUGUET - 02 35 58 54 88</p> <p>Bureau Régional de la Prévention Médicale - 02 50 01 82 19 Valentine DELELIS - 02 35 58 53 28</p>
--	--

Secrétariat Général (SG)

SG : Franck INVERNIZZI - 02 35 58 55 11
SGAdj. : Marie-Pascale THIEBAUT - 02 50 01 82 02
Adj.SG : Manuella BELLOUARD - 02 35 58 56 45

<p>Mission Affaires Juridiques Véronique PERCHE - 02 35 58 53 39</p> <p>Bureau des Ressources Humaines Frédérique AMY - 02 35 58 54 44</p> <p>Bureau des Finances et des Marchés Publics Catherine JAMIN - 02 50 01 82 20</p>	<p>Bureau de la Logistique et de l'Immobilier Véronique FERRETTI - 02 35 58 53 74</p> <p>Bureau des Technologies de l'Information Thierry RÉZEAU - 02 35 58 54 67</p> <p>Bureau de la Documentation et des Archives Olivier LEFÈVRE - 02 35 58 54 61</p>
--	---

- ASN - DT**
Adrien MANCHON - 02 50 01 85 01
- CCPM rattaché à la DRAAF**
- Chargés de Mission SGAR**
Geneviève QUEMENEUR - 02 50 01 83 04
Karine LADIRAY-GONCALVES - 02 35 58 55 73
Séverine RENARD - 02 31 30 65 68
- Mission Mont Saint-Michel**
Séverine RENARD - 02 31 30 65 68
- Mission Estuaire de la Seine**
Guylain THÉON - 02 76 00 07 31
- Vallée de la Seine**
Geneviève QUEMENEUR - 02 50 01 83 04
- Intégration Environnementale**
Nicolas PUCHALSKI - 02 50 01 84 00

Service du Management de la Connaissance et de l'Appui aux Projets (SMCAP)
CS : Christine BORDIER - 02 50 01 83 10
Adj.CS : Mallorie HUGUET - 02 35 58 65 04
Adj.CS : Thomas GERGAUD - 02 50 01 83 15

Bureau de l'Information Géographique
Jérôme POTEI - 02 50 01 83 20

Bureau de l'Observation et des Statistiques
Bruno DARDAILLON - 02 50 01 83 80

Bureau des Archives et de la Documentation
Karine CARPENTIER-HAUGMARD - 02 50 01 82 60

Service Énergie Climat Logement Aménagement Durable (SECLAD)
CS : Stéphane DOUCHET - 02 32 18 97 31
CSAdj. : Philippe SURVILLE - 02 50 01 84 35
Adj.CS : Amélie LACOGNE - 02 32 18 97 20

Bureau Logement Construction
François PESTEL - 02 35 58 53 04

Bureau de l'Aménagement et du Développement Durable
Hélène BUHOT - 02 76 01 63 00

Bureau Climat Air Énergie
Cyrille GACHIGNAT - 02 50 01 84 55

Bureau Paysages et Sites
Philippe SURVILLE - 02 50 01 84 35

Pôle Budgétaire et Financier
Christian LE NORMAND - 02 50 01 83 64

Service Ressources Naturelles (SRN)
CS : Olga LEFEVRE PESTEL - 02 50 01 84 11
Adj.CS : Catherine FAUBERT - 02 76 00 07 02

Bureau de l'Eau et des Milieux Aquatiques
..... - 02 76 00 07 11

Bureau de l'Hydrologie, de l'Hydrométrie et de la Prévision des Crues
Stéphane PINEY - 02 32 81 16 45

Bureau de la Biodiversité et des Espaces Naturels
Denis RUNGETTE - 02 50 01 84 41

Service Risques (SRI)
CS : François WEBER - 02 35 52 32 30
CSAdj. : Olivier LAGNEAUX - 02 50 01 84 70

Bureau des Risques Technologiques Accidentels
Isabelle FREBOURG - 02 35 52 32 31

Bureau des Risques Technologiques Chroniques
Daniel BABEL - 02 35 52 32 58

Bureau des Risques Naturels
Nathalie DESRUELLES - 02 50 01 84 90

Service Sécurité des Transports et des Véhicules (SSTV)
CS : Hélène MACH - 02 50 01 83 35

Bureau Homologation et Contrôle des Véhicules
Frédéric DÉCHAMPS - 02 35 58 53 11

Bureau Gestion des Entreprises de Transport Routier
Jean-Marc SARTHOU - 02 35 58 55 33

Bureau Contrôle des Transports
Serge BLANDIN - 02 50 01 83 40

Service Mobilités et Infrastructures (SMI)
CS : Jean-Louis JOUVET - 02 35 58 52 93
Adj.CS : Julien ARPAIA - 02 35 58 52 92
Adj.CS : Rémi CORGET - 02 35 58 53 05

Mission Expertise
Simon CACHIA - 02 35 58 65 03

Division Multimodalités de Transport Routier
Rémi CORGET - 02 35 58 53 05

Division Maîtrise d'Ouvrage Projets Routiers
Julien ARPAIA - 02 35 58 52 92

Pôle Gestion Financière, Procédures, Méthodes
Alexandre AVEZOU - 02 35 58 56 55

Pôle Études et Transversalité

Pôle Évaluation Environnementale
Nicolas PUCHALSKI - 02 50 01 84 00

Pôle Mer et Littoral
Laurent DUMONT - 02 50 01 84 25

Unité Départementale Rouen - Dieppe (UDRD)
Christophe HUART - 02 32 91 97 61

Inspection des Installations Classées Contrôle Technique des Véhicules

Unité Départementale Le Havre (UDLH)
Stéphane MICHEL - 02 35 19 32 70

Inspection des Installations Classées

Unité Départementale de l'Eure (UDE)
Julien VILCOT - 02 32 23 45 87

Inspection des Installations Classées

Unité Départementale de Calvados (UDC)
Hubert SIMON - 02 50 01 85 50

Inspection des Installations Classées

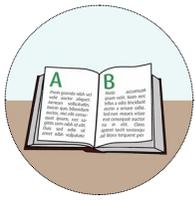
Unité Départementale de la Manche (UDM)
Jean-Pierre ROPTIN - 02 50 71 50 50

Inspection des Installations Classées

Unité Départementale de l'Orne (UDO)
Frédéric POULEAU - 02 33 32 50 89

Inspection des Installations Classées

CS : Chef(fe) de Service CSAdj. : Chef(fe) de Service Adjoint(e) Adj.CS : Adjoint(e) au Chef(fe) de Service CM : Chef(fe) de Mission CMAJ : Chef(fe) de Mission Adjoint(e) Adj.CM : Adjoint(e) au Chef(fe) de Mission SG : Secrétaire Général SGAdj. : Secrétaire Général Adjoint



Glossaire

AAC	Aire d'alimentation et de captage	DDT	Direction départementale des territoires
Ademe	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
AFB	Agence française pour la biodiversité	DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
AFITF	Agence de financement des infrastructures de transport en France	DISEN	Délégation inter-service pour l'eau et la nature
AGILE	Application de gestion interactive locale des études	DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
ANBDD	Agence normande de la biodiversité et du développement durable	DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
ARS	Agence régionale de santé	DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ARTT	Aménagement et réduction du temps de travail	DRIEE	Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
BHNS	Bus à haut niveau de service	DRDJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale
CAC	Communauté d'agglomération du cotentin	EEDD	Éducation à l'environnement et au développement durable
CCTPL	Centres de contrôle technique de poids-lourds	ELAN	Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique
CCTVL	Centres de contrôle technique de véhicules légers	ENSAN	École nationale supérieure d'architecture de normandie
Cerema	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement	ENSAP	Espace numérique sécurisé de l'agent public de l'État
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional	EPCI	Etablissements publics de coopération intercommunale
CHSCT	Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
CIRCÉ	Catalogue interactif régional de consultation des études	GES	Gaz à effet de serre
CNFPT	Centre national de la fonction publique territoriale	GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
CNODD	Communauté normande des objectifs du développement durable	GIP	Groupement d'intérêt public
CNPN	Conseil national de la protection de la nature	GNV	Gaz naturel véhicule
COREAMR	Commission régionale de l'agriculture et du monde rural	GPMR	Grand port maritime de Rouen
CIPIER	Contrat de plan interrégional État-région	ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
CRIGE	Coordination régionale de l'information géographique	INERIS	Institut national de l'environnement industriel et des risques
CSRPN	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel	Insee	Institut national de la statistique et des études économiques
CTSA	Commission territoriale de sanctions administratives	ISO	Organisation internationale de normalisation
CTE	Contrat de transition écologique	LNPN	Ligne nouvelle Paris-Normandie
DCE	Directive cadre sur l'eau		



LOM	Loi d'orientation des mobilités	SDIS	Service départemental d'incendie et de secours
MCTRCT	Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales	SEQE	Système d'échange de quotas d'émission
MISEN	Mission inter-services de l'eau	SGAR	Secrétariat général pour les affaires régionales
MOOC	Massive open online course	SNC	Site naturel de compensation
MRAe	Missions régionale d'autorité environnementale	SNCF	Société nationale des chemins de fer français
MTES	Ministère de la transition écologique et solidaire	SNE	Système national d'enregistrement
ODD	Objectifs du développement durable	SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
OMMER	Observatoire des mobilités de la métropole rouen normandie	TEPCV	Territoires à énergie positive pour la croissance verte
ONDE	Observatoire normand des déplacements	UHSN	Union pour l'habitat social de normandie
ORE	Obligation réelle environnementale	Unesco	United nations educational, scientific and cultural organization Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
PAC	Porter à connaissance	VNF	Voies navigables de France
PCAET	Plan climat air énergie territorial	VTC	Voiture de transport avec chauffeur
PDLHI	Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne	ZICO	Zones importantes pour la conservation des oiseaux
PLU	Plan local d'urbanisme	ZNIEFF	Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal	ZSC	Zone spéciale de conservation
PPA	Plan de protection de l'atmosphère		
PPE	Programmation pluriannuelle de l'énergie		
PPI	Plan particulier d'intervention		
REPERE	Référentiel partage sur les priorités de restauration des fonctionnalités des milieux estuariens de la vallée de seine-aval		
RH	Ressources humaines		
RIC	Règlements de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues		
RNDD	Rencontres normandes du développement durable		
SAPN	Société des autoroutes Paris-Normandie		
SCoT	Schéma de cohérence territoriale		

Ministère de la Transition écologique et solidaire
Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

Cité administrative Saint-Sever - BP 86002

76032 Rouen cedex

Tél. : 02 35 58 53 27

dreal-normandie@developpement-durable.gouv.fr

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr